

SPVAL

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2006



SOMMAIRE

Message du président	3	SOUS-ASSOCIATION	23
		Section AMES / SPVal	23
RELATIONS AVEC LA FAÏTIÈRE ROMANDE du Syndicat des enseignants romands (SER).....	5	DIVERSES DÉLÉGATIONS DE LA SPVAL	24
		Commission des moyens d'enseignement	24
RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES	7	Commission paritaire de la formation continue	24
Fédération des Magistrats, Enseignants et Fonctionnaires (FMEF)	7	Conseil de direction de la HEP	25
Caisse de Retraite du Personnel Enseignant (CRPE)	9	Groupe mixte «DECS - Evêché»	26
		Groupe de travail «Nouveau Cycle d'Orientation»	26
COMITÉ CANTONAL	10	Groupe de travail «Statut de l'enseignant».....	27
		Conseil de rédaction de <i>Résonances</i>	27
ASSEMBLÉES DES DÉLÉGUÉS	16	Commissions de branches	28
		DISTRICTS	31
COMMISSIONS PERMANENTES	18	Monthey	31
Commission pédagogique	18	St-Maurice	31
Commission des intérêts matériels	19	Martigny	32
		Entremont	32
AUTRES COMMISSIONS	20	Conthey	32
Commission école enfantine	20	Hérens	33
Commission ACM	20	Sion	33
Commission culturelle	22	Sierre	33
Commission des praticiens-formateurs	22	REMERCIEMENTS ET HOMMAGE	35
		GLOSSAIRE	36

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Enseigner aujourd'hui: Toujours des incertitudes



Enseigner demeure un acte unique, flou, indéfini, que l'on n'enferme guère dans des schémas ou carcans. On enseigne à quelqu'un, depuis des temps immémoriaux. On enseigne quelque chose. Avec toujours les mêmes doutes.

La formation des enseignants a été revue à la hausse avec la mise en place des Hautes Ecoles Pédagogiques. Certains voudraient que l'on prolonge encore le parcours de formation, en exigeant pour les enseignants de tous les degrés une formation universitaire. On peut parler que même dans ce cas, et pour notre profession à nulle autre pareille, l'enseignant devant ses élèves aura toujours cette pointe d'incertitude, ce zeste de doute, qui vont l'amener finalement à s'éloigner de sa planification et à faire tout autrement.

En effet, ce métier amène à gérer de multiples incertitudes.

Les élèves d'abord. La composition du groupe-classe. Ils ont rarement le comportement attendu. Leur mode d'éducation, plus libérale qu'autrefois, les prépare mal à accepter l'autorité de l'enseignant et les contraintes de l'école. L'espace de négociation mis en place dans le cadre familial n'a guère d'écho dans la vie de la classe. Les horaires y sont prescrits, de même que les disciplines, règles de vie. Les enseignants sont imposés. Les jeunes arrivent aussi en classe avec leur propre expérience de vie, loin d'être un fleuve tranquille aujourd'hui. Ils interagissent avec les autres, dans des mesures que nous ne soupçonnons pas.

La deuxième incertitude recouvre la matière elle-même, les disciplines à enseigner. Est-on vraiment certain que ce thème de mathématique mérite l'effort que nous demandons à l'élève? Est-on certain que l'accord des participes passés est vraiment au centre des besoins des enfants de 12 ans?

La troisième incertitude a trait aux principes pédagogiques qui sous-tendent l'enseignement. Constructivisme? Behaviorisme? Socio-constructivisme? Faut-il transmettre des savoirs ou faut-il faire construire? Qui a raison? Est-ce possible d'ailleurs d'avoir raison?

On aborde une quatrième incertitude dès lors que l'on essaie de faire correspondre l'enseigne-

ment scolaire aux attentes sociales. On exige en même temps des jeunes qu'ils maîtrisent la langue locale, qu'ils aient de solides connaissances en deuxième ou troisième langue, qu'ils sachent calculer, qu'ils se soient intégrés grâce aux disciplines d'enracinement, qu'ils soient obéissants, mais créatifs, qu'ils sachent respecter les exigences tout en faisant preuve d'autonomie.

Reste la pire des incertitudes: la cinquième. Les élèves apprennent-ils? Cette question amène invariablement à ce que Philippe Meirieu appelle le lamento. *«Ils ne peuvent pas apprendre à cause de l'ordinateur.»* Il y a 30 ans, c'était la télévision. *«Les parents ne sont pas là. Ils ne les encadrent pas.»* Il y a 50 ans, les parents étaient aux champs ou à l'usine. *«Les méthodes sont inefficaces»* C'est vrai qu'avec le «1300 problèmes», on était exercé aux situations qui arrivent tous les jours: des réservoirs que l'on vide à mesure que quelqu'un d'autre les remplit. Et puis, il y a le ministre, l'inspecteur, le directeur, tous ces gens qui nous disent comment faire et qui eux ne font pas. *«Pas étonnant qu'avec leurs théories plus rien ne marche.»*

Pour tenter de gérer l'ingérable, c'est-à-dire ces incertitudes qui ne deviendront jamais des certitudes, on invoque le mythe de la décadence, très utile puisqu'il nous fait chercher 30 ans en arrière des solutions qui viendraient d'un passé dont notre mémoire sélective n'a conservé que les bons moments. Là n'est donc pas la solution.



L'enseignant doit accepter de pratiquer un art très subtil, fait d'essais, d'ébauches de solutions, tout de suite invalidées, reprises, transformées, adaptées au moment présent, peut-être inutiles demain. Il doit accepter que ce qu'il a savamment édifié ne marche pas cette fois. Il doit faire preuve d'empathie avec ses étudiants, qui partagent des incertitudes aussi profondes que les siennes. Il doit accepter de se regarder sans complaisance, mais sans critique excessive. Il

doit accepter qu'aucun moyen ne sera jamais parfait et qu'il sera sans doute plus aisé de faire autrement que mieux. Si tout cela se construit sur un certain charisme, il y a fort à parier que les élèves apprendront quand même un peu.

Ce métier est fait comme ça. Il ressemble plus à celui de l'artisan, qui ne fait jamais deux fois le même ouvrage, qu'à celui du vaniteux, qui sait tout sur tout et pour toujours. Alors bien sûr, les

combats entre les «pour» et les «contre» paraissent futiles.

L'enseignant devant ses élèves sera toujours le même, avec ses approximations, ses essais manqués, ces heures difficiles, mais aussi ces moments fortuits de pur bonheur. Bref, toutes ces incertitudes qui rendent ce métier si exaltant.

*Jean-Claude Savoy
Président de la SPVal*



RELATIONS AVEC LA FAÏTIÈRE ROMANDE

www.le-ser.ch

Syndicat des enseignants romands (SER)

Présidence: Marie-Claire Tabin, puis
Georges Pasquier

Représentant SPVal: Jean-Claude Savoy

A la commission de gestion:
Anne-Marie Mesiano

Représentants à l'AD:17

Auteur du rapport: Jean-Claude Savoy

2006: une année de transition ...

et quelque peu agitée pour le Syndicat des enseignants romands. En effet, après sept années de fonctionnement selon les statuts de 1998, la Faïtière romande est entrée dans une phase de turbulence.

D'une part, les statuts originels ont montré leurs limites, avec notamment un comité central pléthorique, difficile à gérer et coûteux en termes de fonctionnement.

D'autre part, les dépenses risquaient de ne plus être couvertes par les cotisations des membres suite à des dépassements de budgets, fondés certes, mais pas toujours maîtrisés.

Enfin, les tâches toujours plus importantes dévolues à la présidence ont mis en évidence la nécessité que le syndicat soit doté d'un secrétaire général apte tout autant à gérer le fonctionnement de l'association au quotidien qu'à préparer des dossiers solides pour le comité central.

Vers des nouveaux statuts

Le fonctionnement du SER a amené progressivement à rendre une partie des statuts, pourtant récents, obsolètes. En effet, à cause du nombre trop important de membres au comité central, celui-ci s'est très vite trouvé à fonctionner avec le groupe politique, constitué des présidents d'associations. Le Conseil général, regroupement de toutes les commissions du SER, n'a quasiment jamais pu

être convoqué. Enfin, les groupes de travail ont fonctionné avec difficulté, notamment à cause des distances qui rendent les réunions peu commodes. L'assemblée des délégués avait aussi perdu une partie de ses prérogatives à cause de décisions urgentes que devait prendre le comité central. La révision des statuts, qui a occupé un groupe de travail durant toute l'année 2006, a abouti lors de l'assemblée des délégués du 2 décembre 2006 à Sierre, avec il est vrai plus de 50 amendements.

Ceux-ci doivent favoriser un fonctionnement plus efficace du comité central et de l'assemblée des délégués, tout en permettant au SER de rester dans le cadre budgétaire actuel. Ils doivent permettre l'engagement d'un secrétaire général qui assurera la mise en œuvre des décisions du comité. Enfin, rédigés en termes plus larges, ils doivent permettre au SER d'adapter plus facilement son fonctionnement à l'évolution des besoins. Au printemps 2007, c'est le règlement de l'assemblée des délégués qui devra être mis en discussion.

Des problèmes de comptabilité

L'assemblée des délégués du 29 mars 2006, à Yverdon, a mis en évidence un certain nombre de crispations au niveau de la comptabilité. Non qu'il y ait eu des actes frauduleux commis sur le dos du SER, mais bien parce qu'elle ne correspondait pas aux attentes des délégués. En effet, suite au départ de D. Roshier, le comité du SER n'avait eu d'autre moyen que de confier sa comptabilité à une société fiduciaire. Les vérificateurs de comptes ont fait part de leurs remarques à propos des comptes, remarques qui ont amené à un certain nombre de clarifications et au



retrait de ladite société fiduciaire. Il est apparu clairement que la responsabilité générale de la gestion de la comptabilité ne pouvait pas être confiée à un organe extérieur. Le COSER a donc pris la décision d'engager un comptable. Dans le même sens, un secrétaire général aura un œil direct sur la gestion des fonds du SER.

Le départ de la présidente

Arrivée presque au terme de son mandat, la présidente, Marie-Claire Tabin, n'a pas souhaité attendre décembre 2007 pour donner un nouveau sens à sa carrière professionnelle. En effet, dans le cadre du renouvellement des statuts et de l'engagement d'un secrétaire général, il était envisageable encore en été 2006 que le poste de président du SER puisse déboucher sur un nouveau profil, avec un temps d'engagement partiel par exemple. A sa demande, le comité central l'a donc déchargée de son mandat pour la fin août 2006. Georges Pasquier, vice-président, a été nommé président par intérim, puis président lors de l'assemblée des délégués du 2 décembre à Sierre. Avec l'aide d'un comité central plus restreint, puis d'un secrétaire général, il aura pour tâche de faire dépasser au SER les écueils de son propre fonctionnement pour aborder à nou-

veau les grands thèmes pédagogiques et syndicaux de l'espace romand de la formation.

De multiples dossiers quand même

Le SER a naturellement poursuivi sa tâche de représentation aux plans romand, suisse et international. Il a soutenu activement l'article constitutionnel sur la formation et a souhaité se pencher à nouveau sur la formation des enseignants, qu'il n'envisage que de niveau universitaire pour tous les professionnels. Il a lancé la pétition à ce sujet, avec cependant un accueil assez inégal selon les cantons. Au niveau d'Harmos et de la Convention romande, le SER a porté une attention particulière au volet des standards et monitoring de la formation. Il a poursuivi ses tâches de réflexion au plan professionnel, avec notamment les Assises romandes de l'éducation, organisées le 23 septembre 2006 à Lausanne-Dorigny. Le rapport d'activité du SER répertorie l'ensemble des activités de notre Fédération romande. Il est distribué chaque année à tous les membres avec *l'Éducateur*.

A noter la belle et active participation de la délégation valaisanne, avec 12 délégués à Yverdon le mercredi 29 mars et 16 à Sierre, le samedi 2 décembre.



J.-François Guillaume, président de l'AD



Hommage à Marie-Claire Tabin

Marie-Claire Tabin aura donc été la première présidente du SER, fondé en 1998 suite à la fusion de la SPR et du CARESP. Auparavant, elle avait fait ses classes à l'Association du personnel enseignant de Sierre, à la SPVal et à la SPR, dont elle fut vice-présidente. Elle a été élue présidente du SER à Sonceboz le 13 juin 1998. La délégation valaisanne y était complète et même plus (18 présents pour 17 voix). Sous sa présidence, le SER a pris une véritable dimension romande, bien au-delà de l'horizon des établissements scolaires. Il est devenu un interlocuteur régulier et reconnu des médias. Il a œuvré dans le sens de la professionnalisation du métier, a établi un premier code de déontologie, a porté un effort particulier sur l'éthique professionnelle. En outre, le SER s'est ouvert aux associations de parents d'élèves et aux syndicats de Suisse alémanique et de la francophonie. Il a initié la Semaine de la Lecture et les Assises romandes de l'éducation. Il a poussé à l'amélioration de la formation de tous les enseignants. Seul l'objectif qui était d'ouvrir plus le SER au secondaire II et au monde professionnel n'a pas pu être atteint. Peut-être est-ce tout simplement une mission impossible.

Marie-Claire Tabin s'en est donc allée après sept années à la tête du SER. Elle a repris sa première passion, l'enseignement, mais au niveau cette fois de la HEP Valais.

Le Valais a donc perdu une voix au niveau romand. Par contre, les réalisations sont bien là au profit de toute la Romandie et pour longtemps.

RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

www.fmet.ch

Fédération des Magistrats, Enseignants et Fonctionnaires (FMEF)

Président: Pierre-André D'Andrès

Secrétaire général:
Michel Perruchoud

Représentant SPVal:
Jean-Claude Savoy, Grégoire Jirillo

Auteur du rapport:
Jean-Claude Savoy



Une année de luttes ... pour des peanuts

L'année 2006 aura été pour la FMEF une année plus que décevante car, malgré des courriers, des rencontres, une manifestation, des prises de position et résolutions, une présence constante dans la presse et de nombreux contacts, notre Faïtière valaisanne n'a pas pu influencer notablement des décisions voulues par un Parlement de plus en plus anti-fonction publique.

Tout a été essayé, ou presque. La FMEF a comme toujours défendu l'ensemble des fonctionnaires et enseignants. De leur côté, les associations ont agi dans le même sens, mais en mettant l'accent sur quelques spécificités propres.

Assainissement des caisses de pension

Dès le début de l'année, et en fonction des débats ultérieurs, l'Union des Indépendants (UDI) a ouvert les hostilités contre la fonction publique, en jetant en pâture dans le public toute une série d'éléments non fondés et populistes.

Le 3 février 2006, une délégation du comité a rencontré à Sion la Commission des finances, qui agissait en tant que première commission dans le dossier de l'assainissement des caisses de pension. En plus de revendications d'ordre général de la FMEF, la SPVal a pu faire valoir à cette occasion ses revendications en termes de mesures d'accompagnement. L'écoute a été polie, quoique. La rencontre inutile.

Le 5 avril, les associations d'enseignants se sont rencontrées dans les locaux de la FMEF afin de coordonner

leur action. Ce même jour, un grand rassemblement a permis à 1000 enseignants et fonctionnaires de faire entendre leur voix sur la place de la Planta. L'assemblée des délégués extraordinaires avait au préalable exigé un moratoire à propos de l'assainissement des caisses de pension. Ceci afin de permettre de relancer les négociations avec le Parlement.

Malgré ce «forçage» de dernière minute, le Parlement a accepté l'entrée en matière et le 1er avant-projet le jeudi 13 avril, avec un âge de la retraite à



62 ans, le passage à la primauté des cotisations, la diminution de 1,5% de la participation de l'Etat, le financement paritaire des ponts AVS, des mesures transitoires sur 3 ans.

Le 24 avril, le secrétaire général a rencontré Jean-René Fournier, conseiller d'Etat. Un espace de négociation semblait s'ouvrir, puisque le conseiller d'Etat demandait à la FMEF de lui faire parvenir à nouveau ses revendications.

Au vu de la pantalonnade qu'avait été la rencontre avec la Commission des finances du Grand Conseil avant la première lecture, le Comité de la FMEF a décidé de ne pas répondre à l'invitation de la seconde commission. Simultanément, il entreprenait des démarches préalables au plan juridique afin de constituer un dossier permettant de recourir contre la Loi elle-même.

Le 28 septembre, le Comité fédératif a pris connaissance du rapport de la 2^e Commission, insatisfaisant sur tous les points. Le 5 octobre, la SPVal adressait une lettre ouverte à toute la députation afin de la rendre attentive à quelques éléments essentiels, notamment l'absence de véritables négociations durant toute l'année 2006.



Le 12 octobre, le Parlement a accepté en 2^e lecture la Loi sur l'assainissement des instituts de prévoyance étatiques. Quelques «sucres» ont été lancés à la fonction publique, avec des mesures transitoires étalées sur 5 ans et l'intégration dans le texte de loi des mesures d'accompagnement.

Le 18 octobre, les délégués de la FMEF ont accepté à une large majorité de recourir contre ladite loi et d'engager une procédure en responsabilité civile contre l'Etat. Par

contre, après des débats animés, elle a renoncé à lancer un référendum.

Toutes les associations d'enseignants ont écrit au DECS en date du 30 novembre 2006 afin de rappeler au conseiller d'Etat Claude Roch leurs demandes antérieures de mise en place de mesures d'accompagnement. Dans ses réponses, le chef du DECS renvoie invariablement le tout aux négociations sur le statut.

Pour la FMEF, la première bataille n'est pas perdue, puisqu'un recours a été déposé au niveau du tribunal fédéral. Elle doit d'ores et déjà se préparer au combat suivant, qui interviendra à la fin des mesures transitoires, vers 2011-2012. En effet, le passage à la primauté des cotisations risque alors de dépouiller l'assuré d'une partie de ce à quoi il aurait eu droit avec le système actuel.

Au bilan de cette année 2006, la FMEF, par son secrétaire général Michel Perruchoud, aura été constamment au front en portant ses revendications légitimes devant les médias, le grand public et les autorités. Elle s'est attiré de fortes inimitiés au-dehors, mais elle a convaincu tout le monde que le temps du ronron était terminé.

Quelques idées à faire passer au niveau de l'assainissement des caisses de pension:

- **Les assurés ne sont en rien responsables de la situation financière de la Caisse de retraite.** La responsabilité de l'Etat est par contre largement admise, y compris par le Conseil d'Etat actuel.
- Le manque de couverture de la Caisse de retraite est connu depuis longtemps. Pour des raisons de politique générale, mais aussi de politique du personnel, il n'y a pas eu de volonté réelle de la part de l'Etat d'y porter remède.
- Les caisses publiques n'ont pas besoin d'un taux de couverture à 100%. A moins de vouloir rendre exsangues toutes les collectivités publiques, cet objectif ne sera pas exigé avant longtemps.
- Le passage à la primauté des cotisations n'a aucun effet sur les engagements de l'Etat.
- Il n'y a jamais eu de négociations dans ce dossier, ni «à la française», ni autrement. Il y a eu consultation et information réciproques.
- La mise de fonds de l'Etat est compensée par la diminution de 1,5% de sa cotisation. **L'Etat fait un prêt aux caisses de retraite. Avec 3,5%, il se rembourse grassement.**

Caisse de Retraite du Personnel Enseignant

Président: Jacques-André Schneider

Directeur: Patrice Vernier

Représentants SPVal
à la Commission de gestion:
Dominique Dubuis
Claudiy Rapillard

Auteur du rapport: Patrice Vernier

Un travail considérable a été réalisé cette année d'un point de vue juridique et organisationnel, ceci afin de répondre d'une part aux exigences politiques en matière d'assainissement des deux caisses publiques, d'autre part pour mettre sous toit la 3^e et dernière partie de la révision LPP et finalement pour rapprocher notre institution de celle de la CPPEV en vue d'une prochaine fusion. Ces nouvelles dispositions, qui feront l'objet d'une approbation par le Conseil d'Etat en janvier prochain, vont inévitablement pénaliser nos prestations actuelles et futures; toutefois, devant les réalités économiques, démographiques et financières de notre société, la Caisse ne pouvait pas rester indifférente et, dans pareil contexte, ces mesures peuvent être qualifiées, de son point de vue, comme justes et correctes. Il faudra donc dorénavant calculer nos retraites à 62 ans!

D'un point de vue prévoyance, tout continue d'évoluer conformément à nos prévisions. La Caisse relève un décalage toujours plus marqué entre l'évolution de ses membres actifs et celle de ses bénéficiaires de prestations, de telle sorte que cette année marque le début d'une décapitalisation de sa fortune (cotisations et apports de prévoyance sont moins élevés que les rentes et les prestations payées), qui, sans l'apport important de CHF 341 mios que l'Etat va verser à notre institution, mettrait en danger notre politique d'investissement.

Cette politique, en 2006, et dans un contexte économique et financier fragile, aura à nouveau permis à notre Cais-

se de réaliser un bon résultat financier, certes moins élevé que celui exceptionnel de 2005, mais néanmoins proche de 5,5%. La philosophie d'investissement, essentiellement basée sur les trois vertus que sont la patience, la discipline et le jugement, porte ses fruits. Dans l'optique de sa prochaine recapitalisation (environ 70% de sa fortune actuelle en plus), la Caisse a sérieusement analysé et étudié la façon dont elle implémentera ces nouveaux capitaux. Cette réflexion est actuellement dans sa phase finale. Du côté immobilier, la CRPE poursuit toujours sa politique d'assainissement de son parc. Elle a terminé la vente d'un de ses immeubles à Sion en PPE et se trouve également en phase finale de vente pour une de ses copropriétés sise à Lugano. Elle étudie parallèlement la possibilité de construire de nouveaux immeubles en Valais.

Par ailleurs, la CRPE continue sans cesse à améliorer son travail d'information et de communication, par voie d'articles dans *Résonances*, par le biais de son site www.crpe.ch ou encore par des présentations aux associations. A la veille d'importants changements statutaires, les collaborateurs de la Caisse devront redoubler leurs efforts, déjà remarquables, afin de clarifier et bien expliquer aux assurés les principales modifications de ces nouvelles dispositions. Les membres de la Commission de gestion ont poursuivi leur formation de base par le biais de deux séminaires, l'un sur les aspects

www.crpe.ch

actuariels du 2^e pilier et plus particulièrement de notre Caisse et l'autre sur la présentation du nouveau règlement de la Caisse. Celui-ci, une fois approuvé par les organes politiques, fera l'objet d'une présentation lors de la prochaine assemblée générale. La CRPE a également dû procéder à une adaptation de ses logiciels informatiques. A peine le dernier changement de version effectué, que, déjà, il s'agit de préparer la nouvelle release en adéquation avec le nouveau règlement de la Caisse.

Après avoir adapté les rentes l'an dernier, et en appliquant la décision de gel partiel des prestations sur les 5 prochaines années, la Commission de gestion a décidé, compte tenu également de la situation financière de la Caisse, de la faible augmentation du coût de la vie et des décisions prises antérieurement, de ne pas indexer les rentes pour 2007.

2006 restera dans les souvenirs comme une année importante de transition au cours de laquelle la Caisse a dû prendre des décisions délicates et difficiles, mais néanmoins indispensables, pour garantir un bien-être social non seulement à ses assurés actuels, mais aussi et surtout aux générations de demain.



COMITÉ CANTONAL

www.spval.ch

10

Comité cantonal



Président:

Jean-Claude Savoy, Les Briesses,
BP 571 - 3963 Crans,
Tél. 027 483 43 26
Natel 079 347 04 38
E-Mail: jc.savoy@dplanet.ch

Monthey

Samuel Perrin, En Play
1873 Val-d'Illiez,
Tél. 024 477 23 53
Natel 079 695 76 35
E-Mail: samper@netplus.ch

St-Maurice

Samuel Darbellay,
Rte d'Erbignon 13
1964 Conthey,
Tél. 027 346 77 79
Natel 079 668 72 22
E-Mail: samueldarbellay@hotmail.com

Martigny

Eric Darbellay,
Rue des Finettes 23
1920 Martigny,
Tél. 027 722 52 48
Natel 079 372 97 15
E-Mail: darberic@mycable.ch

Entremont

Joséphine Dumoulin,
Montagnier
1934 Le Châble,
Tél. 027 776 11 75
Natel 079 263 64 63
E-Mail: j.dumoulin@netplus.ch

Conthey

Grégoire Jirillo, Ch. de Proumay 9
1963 Vétroz,
Tél. 027 346 40 35
Natel 079 644 33 00
E-Mail: greg.jirillo@bluewin.ch

Hérens

Aliette Beytrison
1983 Evolène,
Tél. 027 283 17 45
Natel 079 236 42 16
E-Mail: beytra@bluewin.ch

Sion

Jusqu'en juin 2006:
Pierrot Métrailler
Dès septembre 2006:
Viviane Jollien,
Rue des Prés du Torrent 6B
1964 Conthey,
Tél. 027 323 74 71
Natel 078 644 90 82
E-Mail: vivi.joll@netplus.ch

Sierre

Jusqu'en juin 2006:
Frédéric Clivaz
Dès septembre 2006:
David Rey, Rue des Vergers 14
3965 Chippis,
Natel 079 611 48 49
E-Mail: rey.david@netplus.ch

Administratrice:

Anne-Marie Mesiano,
Ch. des Brises 22
1958 Uvrier,
Tél. 027 203 27 15
Natel 079 297 53 46
Fax 027 203 02 15
E-Mail: spval@bluewin.ch

Auteur du rapport: Jean-Claude Savoy

Le Comité cantonal s'est réuni à 14 reprises durant l'année 2006. Il a eu le plaisir d'accueillir à la rentrée de septembre trois nouveaux membres: Viviane Jollien, pour le district de Sion, en remplacement de Pierrot Métrailler, David Rey, pour le district de Sierre, en remplacement de Frédéric Clivaz et Joséphine Dumoulin, qui a occupé la place laissée vacante depuis

une année par le district d'Entremont.

Les séances ont lieu à Martigny le lundi soir ou le jeudi après-midi. Dans ce cas, et avec l'accord du Service de l'enseignement et des commissions scolaires, les membres du Comité cantonal sont déchargés de leur enseignement.

En plus de la gestion de l'association et des commissions, le Comité cantonal a travaillé plus particulièrement sur les thèmes suivants:

- le cahier des charges de l'enseignant
- la loi sur l'assainissement des instituts de prévoyance étatiques
- l'évaluation du travail des élèves
- l'article constitutionnel concernant la formation
- le projet Harnos
- la convention romande
- l'enseignement des langues
- la formation des enseignants
- les mesures d'accompagnement dans le cadre de l'assainissement des caisses de pension
- le statut de l'enseignant
- les premières réflexions sur le nouveau CO



Viviane Jollien, membre du Comité cantonal

- le site de la SPVal
- la surveillance des bus par les enseignants
- la procédure de renouvellement de la présidence de l'association

Cahier des charges de l'enseignant

La SPVal a été largement associée à sa mise en place. En fin 2005, le premier projet a été mis en consultation auprès des enseignants. La Commission des intérêts matériels a fait la synthèse des remarques réunies par les districts. Certaines tendances fortes ont émergé de la phase de consultation:

- Le texte apparaissait comme vague et confus.
- Certaines tournures donnaient une vision peu valorisante de l'enseignant.
- L'espace de négociation prévu avec l'autorité recevait un accueil mitigé.

Lors de l'assemblée extraordinaire des délégués du 18 janvier, les débats ont été très nourris. L'assemblée s'est néanmoins prononcée à une forte majorité afin que le cahier des charges cantonal ne puisse être décliné dans des versions communales trop disparates. Elle a de même accepté qu'un temps «incompressible» soit prévu dans le cadre de l'enseignement à temps partiel. Elle a enfin accepté que le cahier des charges laisse un espace de négociation avec l'autorité.

Finalement, le cahier des charges de l'enseignant a été publié en juin 2006 en prenant en compte une grande partie des remarques de la SPVal. Son écriture est plus claire et il fixe les devoirs de l'enseignant. Les droits trouveront place dans le statut de l'enseignant, mis en discussion dès juin 2006.

La mise en place du cahier des charges aurait dû être consécutive à celle de la Loi sur le statut de l'enseignant. D'un autre côté, il a paru utile de fixer d'ores et déjà les tâches de l'enseignant sur la base



de la législation actuelle. C'est pour cela que la SPVal a soutenu ce projet. L'attente de l'éventuelle Loi sur le statut de l'enseignant aurait reporté cette tâche de clarification à un horizon lointain.

Loi sur les instituts de prévoyance étatiques

C'est bien sûr la FMEF qui a été leader dans la conduite de ce dossier. Du côté de la SPVal pourtant, une séance d'informations a été mise sur pied par le district de Conthey le 15 février 2006.

Personne n'a mis en doute la nécessité d'assainir les caisses de pension. Celle des enseignants avait en 2006 un degré de couverture tout juste supérieur à 40%, avec en sus des perspectives démographiques très défavorables.



David Rey, membre du Comité cantonal

Pour la FMEF, il a paru essentiel de maintenir le système de primauté des prestations et d'étaler les mesures transitoires sur 10 ans au moins. La FMEF exigeait encore la fixation d'un degré de couverture moindre et le maintien de la répartition de la cotisation à 60% pour l'employeur et à 40% pour l'employé.

La SPVal a axé son action plus particulièrement sur les mesures d'accompagnement qui devraient permettre de «supporter» l'élévation de l'âge de la retraite:

- diminution du temps de présence aux élèves
- réintroduction de décharges pour raison d'âge
- introduction d'un congé de formation
- définition claire du mandat de l'enseignant, de sa portée, de ses limites
- mise en place d'une étude sur les possibilités de réorientation, reclassement, changement d'ordre d'enseignement.

La loi votée par le Parlement lors de la session d'octobre prévoit les dispositions générales suivantes:

Juste avant le vote du Parlement cantonal, la SPVal a publié une lettre ouverte à la députation afin que celle-ci prenne en compte la revendication de mesures d'accompagnement.





Ne voyant rien venir, toutes les associations d'enseignants ont demandé au DECS, en date du 30 novembre 2006, que des nouvelles leur soient données. La Loi le demande et même des députés ont fait des interventions à ce propos.

L'évaluation du travail des élèves

L'assemblée extraordinaire des délégués du 18 janvier 2006 a voté à une très forte majorité une résolution demandant que le DECS mette sur pied une commission «évaluation» dont le mandat général serait «de repenser le processus de l'évaluation du travail des élèves et de leur orientation dans le cadre de la scolarité obligatoire afin de créer une école plus juste et plus efficace.» Il ne s'agit pas pour la SPVal d'aller vers la suppression des

notes à l'école. Il s'agit simplement de voir s'il est possible de fonder la pratique de l'évaluation notée en prenant en compte les objectifs d'apprentissage déterminés par l'institution scolaire et la notion de seuil de réussite.

Il s'agirait encore de préciser la place de l'évaluation formative et d'analyser les causes du redoublement.

L'article constitutionnel sur la formation

Cette révision constitutionnelle acceptée par le peuple le 21 mai 2006 à plus de 85% vise principalement à contraindre la Confédération et les cantons à coordonner leurs actions et à coopérer dans le domaine de la formation, de l'école primaire

à l'université. Ainsi, l'âge d'entrée à l'école, la durée et les objectifs des niveaux d'enseignement et la reconnaissance des diplômes seront harmonisés dans tout le pays. Si les cantons ne parviennent pas à s'entendre, la Confédération pourra édicter les prescriptions nécessaires. Des organes communs à la Confédération et aux cantons seront créés au niveau des hautes écoles: ils posséderont de larges compétences, notamment financières. Enfin, la Confédération pourra fixer des règles en matière de formation continue. Le Comité cantonal a bien entendu soutenu cette disposition qui fixe une harmonisation minimale.

Il ne craint pas qu'une meilleure harmonisation de la scolarité en Suisse amène à une baisse de la qualité de l'école valaisanne.

Enfin, vous allez proposer un allongement de la période d'activité, que nous avons accepté avec un grand sens de la responsabilité. En compensation, nous avons toujours demandé que des mesures d'accompagnement soient mises en place afin d'alléger le temps de travail des enseignants en fin de carrière. **Pour la SPVal, un article de la loi en discussion devrait au moins faire référence à l'obligation pour les départements de négocier lesdites mesures.**

Mesures d'assainissement	Loi sur l'assainissement des instituts de prévoyance étatiques	Exigences de la FMEF
Amélioration du degré de couverture	80%	60%
Durée des mesures transitoires	5 ans	10 ans au moins
Répartition de la cotisation	57% employeur 43% employé	60% 40%
Systèmes de financement	Primauté des cotisations	Primauté des prestations
Mesures d'accompagnement	Citées dans la Loi, ni chiffrées, ni détaillées	Exigées de manière explicite
Age statutaire de la retraite	62 ans (60 pour les policiers, juges et employés des instituts pénitentiaires)	62 ans (60 pour les policiers, juges et employés des instituts pénitentiaires)



Harmos

Le projet Harmos a retenu bien sûr toute l'attention du Comité cantonal. Il a été présenté largement lors des assemblées de districts et certains de ses aspects ont été mis en discussion lors de l'assemblée des délégués du 10 juin, à Lens.

Les remarques générales suivantes ont été formulées:

- Harmos permet la mise en place des structures de base compatibles pour l'ensemble de la Suisse. Il maintient la souveraineté des cantons et préserve les grandes lignes du fédéralisme.
- Harmos facilite la mobilité des familles.
- La fixation du jour de référence au 30 juin demandera une adaptation de l'âge d'entrée à l'école pour le canton du Valais, en trois volées de 11 mois, sans fermeture de classe bien entendu.
- Une certaine flexibilité pour l'entrée à l'école peut être acceptée, sur la base cependant de quelques principes clairement déterminés.
- L'aménagement de la journée en cours-blocs peut être envisagé. Il ne s'agit pas pour autant de l'im-

poser aux communes et d'en faire la norme. Pour la SPVal, il est clair aussi que les tâches de surveillance extrascolaires ne doivent pas incomber au personnel enseignant.

- La SPVal émet de fortes réserves à propos de l'utilisation de portfolios nationaux ou internationaux pour attester du niveau de compétence des élèves. Ce n'est pas l'outil qui est en cause, mais la lourdeur du dispositif s'il de-

vait être mis en place pour tous les élèves.

Le concordat Harmos n'a donc pas soulevé d'objection majeure lors de la consultation au niveau de la SPVal, qui salue au contraire tous les efforts entrepris afin de rendre le système de formation plus harmonieux. Les objections ont été d'autant plus rares que le canton du Valais n'a pas de réelles et profondes réformes à mettre en œuvre pour rejoindre le concordat.



La convention romande

La convention romande n'a pas suscité d'objection majeure dans le cadre de la consultation menée par la SPVal, qui salue au contraire la création d'un véritable espace romand de la formation.

Des remarques générales ont néanmoins été formulées :

- La notion de cycle d'apprentissage est à clarifier. Le premier cycle comprend les deux années d'école enfantine et les deux premières années primaires actuelles. Le second cycle recouvre les degrés 3 à 6. Une certaine flexibilité pour permettre à l'élève d'évoluer à l'intérieur du cycle pourrait être acceptée. A condition par contre que l'on ne génère pas de nouveaux problèmes. On peut se demander notamment s'il serait aisé de gérer des classes plus homogènes quant à leur niveau, mais fortement hétérogènes quant à leur composition.
- Les efforts d'harmonisation ne doivent pas être faits au détriment de la qualité et de l'exigence.
- La réalisation de moyens d'enseignements originaux ne doit pas être écartée d'emblée. Il y va tout autant de la qualité des ouvrages, de l'indépendance des rédacteurs que de la pérennité des documents mis à disposition des écoles.
- Au portfolio déjà prévu par Harmos, la Convention romande ajoute des profils de compétence. La SPVal craint l'inflation en matière de dispositifs d'évaluation. L'apprentissage doit demeurer au centre des priorités de l'école.

Les articles concernant la convention romande n'ont pas soulevé d'objections majeures au niveau de la SPVal. Les structures actuelles de l'école valaisanne vont permettre une adoption quasiment sans coût des principales dispositions.



Les enseignants, la population sans doute, y adhéreront sans crainte s'ils sont rassurés sur le fait que la future école romande sera une école d'exigence et de qualité, ce qui, rappelons-le encore, ne signifie pas une école élitaire et donc réservée à quelques-uns.

L'enseignement des langues

Dans ce dossier, la SPVal a agi avec constance et logique. Rappelons tout d'abord que l'on parle de l'école publique et donc d'un service public. Par définition, il s'agit donc de mettre en place une offre cohérente, pérenne, équitable et de

qualité sur l'ensemble du territoire cantonal. Il s'agit encore de tenir compte des besoins de la population en regard des moyens et compétences à disposition. Il s'agit enfin de fixer des priorités en fonction de l'âge des enfants.

Force est de constater que le DECS a été plus sensible aux pressions de quelques milieux parentaux qu'aux arguments de la SPVal. En effet, en juin 2006, il publiait le concept cantonal de l'enseignement des langues. Celui-ci prévoit, notamment :

- des activités propres à favoriser l'éveil aux langues dès l'école enfantine
- l'apprentissage de l'allemand dès la 3^e primaire
- l'enseignement intégré de l'allemand dès la 7^e année
- la possibilité, à certaines conditions, de mettre en place une structure bilingue dès la 1^{re} enfantine
- l'introduction de l'évaluation chiffrée dès la 5^e année.

En outre, le DECS engage les réflexions à propos de l'introduction de l'anglais en 5^e année à l'horizon 2011-2012.

La SPVal tient à rappeler sa position en matière d'enseignement des langues :



Eric Darbellay, membre du Comité cantonal



Grégoire Jirillo, membre du Comité cantonal

- Oui à l'amélioration de l'enseignement ordinaire.
- Oui à l'encouragement à toute forme d'échanges visant à stimuler le goût des langues étrangères.
- Oui à l'évaluation chiffrée, sur la base d'objectifs mesurables et raisonnables.
- Oui à l'introduction de l'anglais à l'école primaire, à condition que l'on ait démontré que deux langues étrangères soient assimilables pour des enfants de 10 ans et que la problématique de l'enseignement ait été réglée au préalable.
- Non catégorique à l'enseignement bilingue ou intégré.

La SPVal ne souhaite pas que soient occultées les missions essentielles de l'école obligatoire et publique. Suite à certaines décisions prises antérieurement, il semble que l'on



Samuel Darbellay, membre du Comité cantonal

glisse vers une école de langues, au service des langues, avec des disciplines «alibi». A moins bien sûr que les défenseurs des filières bilingues ne visent autre chose: une école sur mesure qui ne regrouperait qu'une toute petite élite des enfants. C'est bien sûr fort éloigné de la position de la SPVal.

Dans ce dossier, le DECS n'a pas pris en compte les revendications de la SPVal. Il devra être convaincant pour faire passer son message.

Le site de la SPVal

Il a été entièrement refait à partir de janvier 2006 par Samuel Perrin, membre du Comité cantonal. Le nombre de visites croît régulièrement. Il contient une grande quantité d'informations en tout genre et est alimenté en informations nouvelles.

Il permet aussi de donner son avis sur des prises de position de l'association. C'est dommage que cette possibilité demeure trop peu exploitée pour l'instant.

Il permet enfin de se connecter avec les divers membres du Comité cantonal et de la SPVal.



Samuel Perrin, membre du Comité cantonal

Le renouvellement à la présidence de la SPVal

Notre président, Jean-Claude Savoy, a émis le désir de mettre un terme à son mandat le 31 août 2007, après huit années à la tête de la SPVal. Le Comité cantonal a pré-

vu l'élection d'un nouveau président – d'une nouvelle présidente – lors de l'assemblée extraordinaire des délégués du 14 mars 2007. Suite à des modifications statutaires intervenues en 2004, le poste a été ouvert indifféremment à un enseignant ou à une enseignante. La durée du mandat peut être de trois périodes de 4 ans au maximum.



Aliette Beytrison, membre du Comité cantonal

Conclusion

Le site de la SPVal, les comités de districts, les assemblées des délégués, mais surtout les pages valaisannes de *l'Éducateur* rendent compte de l'activité du Comité cantonal de la SPVal. Cette activité s'inscrit dans le long terme, car l'école est un vaste paquebot qui avance à son rythme, mais sur lequel il est parfois difficile d'influer. Son équipage comprend bien sûr les enseignants et les élèves, mais aussi les parents et les responsables politiques qui ont tous un avis fondé sur le cap à suivre.

Si les enseignants constituent une part non négligeable de l'équipage, ils ne représentent pas tout l'équipage. Raison pour laquelle leur voix n'est pas toujours prédominante.

C'est donc conscient tout à la fois de son poids, mais aussi de ses limites, que le Comité cantonal de la SPVal a œuvré en 2006. Puisse-t-il avoir satisfait le plus grand nombre possible de ses membres. C'est ce qui compte au fond.



ASSEMBLÉES DES DÉLÉGUÉS

16

Président des AD 2006:
Pierre-Paul Nanchen

Auteur du rapport:
Pierre-Paul Nanchen

A l'instar de ce qui s'est pratiqué certaines années et compte tenu de l'intensité des événements en rapport avec notre activité, les délégués se sont réunis à deux reprises durant l'année écoulée, une première fois à Vétroz, le 18 janvier 2006 et une seconde à Lens, le 10 juin 2006.

Asssemblée extraordinaire des délégués du 18 janvier 2006, à Vétroz

Cette première rencontre a permis de débattre de manière approfondie du cahier des charges de l'enseignant mis en consultation par le DECS. A la demande du comité, l'assemblée s'est déterminée sur les principes généraux que la SPVal allait défendre lors des rencontres avec les représentants du DECS:

- Elle préconise que l'élaboration d'un cahier des charges de l'enseignant soit consécutive à la renégociation du statut de ce dernier.
- Elle refuse un cahier des charges cantonal large, à décliner sous différentes versions selon des accords locaux.

- Elle accepte que - dans les cas de temps partiels - le cahier des charges détermine certaines activités dites «incompressibles».
- Elle accepte que le cahier des charges prévoio des espaces de négociation entre enseignants et autorités, notamment dans le champ d'activité «collaboration».

Cette assemblée a également permis à Michel Perruchoud de tenir les délégués au courant de l'évolution du projet de loi concernant l'assainissement des caisses de pension.

Une résolution a également été votée, demandant que le DECS mette sur pied une commission «évaluation» dont le mandat général serait de repenser le processus de l'évaluation dans le cadre de l'école obligatoire, afin de créer une école plus juste et plus efficace.



Asssemblée des délégués du 10 juin 2006, à Lens

Plus protocolaire, celle-ci a donné l'occasion au président d'évaluer l'année écoulée, le temps d'une revue des activités accomplies et d'attirer l'attention sur certains points qui devraient créer la réflexion auprès de tous les partenaires de l'école:

- la nécessité d'une école publique plus équitable,
- l'importance d'une école qui intègre, dans la mesure où cela est possible,
- le projet d'une école qui veut accentuer l'enseignement des langues,
- le statut de l'enseignant qui mériterait d'être revisité.

De son côté, Patrice Vernier a dressé un bilan plutôt positif de l'année écoulée concernant notre caisse de retraite, avec un rendement particulièrement intéressant. Toutefois, l'évolution démographique aidant, les perspectives concernant le long terme restent un sujet de souci important. De grands défis devront encore être relevés.

Michel Perruchoud, quant à lui, a fait part des difficultés qu'éprouve la FMEF à se positionner comme partenaire de l'Etat. Il demande que l'effort fourni par les fonctionnaires durant les années écoulées soit reconnu et que ceux-ci puissent bénéficier d'une revalorisation attendue.

Au chapitre des nominations statutaires, plusieurs changements interviennent dans les différentes commissions, notamment au Comité cantonal où prennent place Joséphine Dumoulin, pour le district d'Entremont, et David Rey pour celui de Sierre. A relever les difficultés récurrentes rencontrées par les responsables pour trouver des collègues qui acceptent de s'engager.

Georges Pasquier, alors encore vice-président du SER, a apporté un

éclairage des plus intéressants au sujet d'Harmos et de la Convention scolaire romande.

Une résolution a été adoptée par l'assemblée demandant notamment que de véritables négociations soient engagées avec le Conseil d'Etat, afin de permettre aux enseignants de vivre leur fin de carrière de façon acceptable.

Claude Roch, chef du DECS, a tenu également à s'adresser à l'assemblée pour répondre à un certain nombre de problèmes soulevés durant la matinée et pour préciser certains événements à venir: Harmos, réorganisation du CO, concept des langues, relation canton-communes. Il en a profité pour appeler de ses vœux le rétablissement d'un climat de confiance et de partenariat.

Ayant eu l'honneur et le plaisir de présider ces deux assemblées, je ne peux que me réjouir du dynamisme dont fait preuve la SPVal et tout particulièrement son comité. J'aimerais également remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la bonne tenue de ces deux moments forts de notre vie associative.



COMMISSIONS PERMANENTES

Commission pédagogique

Présidence:

Jean-Claude Savoy, Représentant du CC

Membres: Roselyne Balet, Monthey
Anne Chambovey, St-Maurice
Isabelle Dorsaz, Martigny, jusqu'en
juin 2006 puis Nicole Darbellay
Alexia Fornay, Entremont
Marie-Thérèse Dessimoz, Conthey
Jocelyne Pralong, Hérens
Cornélia Luyet, Sion
Alain Bonvin, Sierre,
jusqu'en juin 2006
puis Noëlle Juilland

Auteur du rapport: Jean-Claude Savoy

Après une année 2005 durant laquelle elle avait animé un projet autour de la lecture, en 2006, la Commission pédagogique a abordé le thème de l'évaluation sur la base d'un nouveau mandat fixé par le Comité cantonal. Elle avait les tâches suivantes:

- s'interroger sur les pratiques actuelles, dans tous les degrés de la scolarité primaire, voire à l'école enfantine
- collecter les directives en vigueur auprès du Service de l'enseignement
- s'enquérir des tendances actuelles, en sollicitant des responsables de la formation des enseignants
- observer les pratiques en matière d'évaluation dans les autres cantons, mais aussi à l'étranger
- susciter la discussion au niveau des enseignants, par l'élaboration d'un texte d'orientation
- mettre sur pied une conférence
- recueillir l'avis des parents d'élèves
- élaborer un vade-mecum à l'usage des enseignants.

Les membres de la commission ont tout d'abord confronté leurs expériences en la matière et recueilli des éléments supplémentaires auprès de leurs collègues. Afin de mieux cerner la problématique, le 27 avril 2006, ils ont rencontré Pierre Vianin, formateur à la HEP. Celui-ci a pu présenter les aspects de la formation en évaluation dispensée à la HEP. Il a pu apporter un certain nombre de clarifications à propos des divers types d'évaluations et des demandes auxquelles elles répondent.

Dans un second temps, la Commission s'est penchée sur les pratiques en usage dans les divers cantons. Elle a abordé la notion de redoublement, en s'interrogeant notamment sur le taux anormalement élevé dans le Valais romand: près de 15% des élèves risquent de redoubler au moins une fois durant l'école primaire. La Commission a finalement examiné les diverses manières de communiquer les notes à travers la Suisse romande.

De cette phase d'approche est ressortie la multiplicité très importante des pratiques, toutes plus légitimes les unes que les autres. En même temps sont apparues des incertitudes à propos de la manière de composer les évaluations et de leur attribuer les notes. Est apparu de même le manque de directives officielles en la matière.

La Commission a commencé l'élaboration d'un dépliant permettant de fixer un certain nombre de principes et définitions. Celui-ci proposera quelques règles simples pour mieux construire les évaluations et fixer les barèmes et notes. Il n'aura pas la prétention de figurer au rang des traités en matière d'évaluation. Juste celui d'ouvrir quelques fenêtres.

Durant le printemps 2007, la Commission pédagogique organisera deux conférences sur le même thème. Il apparaît quand même assez clairement que la problématique de l'évaluation devra être reprise au niveau du DECS. Le mandat fixé par le Comité cantonal ne pourra à l'évidence pas être rempli intégralement.

Cornélia Luyet, représentante de Sion, a de son côté porté une attention particulière à la Semaine romande de la Lecture, en collaboration avec Tristan Mottet, notre collègue de l'AVECO. Cette action Lecture du SER s'est bien implantée en Suisse romande, avec le soutien pour notre canton du réseau des bibliothèques. Un seul regret cependant: la conférence de Bernard Friot du mardi 21 novembre a été trop peu fréquentée. Le bilan de la semaine de la lecture sera présenté lors des assemblées de districts.

La Commission pédagogique demeure une plate-forme d'échanges très intéressante. Elle a pu aborder d'autres thèmes, tels la Convention romande, Harmos, le cahier des charges de l'enseignant, la formation des enseignants.

On ne saurait terminer ce rapport sans relever l'action de la Commune de Martigny, qui a intégré à son règlement d'école le dépliant produit par la Commission pédagogique, en collaboration avec la Fédération des parents d'élèves et le Service de l'enseignement.



Commission des intérêts matériels

Présidence: Patrick Bourgeois, St-Maurice

Membres: Pierre-Alain Bénet, Monthey

Marie-José Gay, Martigny
Jean-Michel May, Entremont, jusqu'en juin 2006
Danièle Moretti, Conthey
Emmanuel Dussez, Hérens, jusqu'en juin 2006
puis Antoine Beytrison
Albert Bornet, Sion
Elisabeth Coquoz, Sierre
Grégoire Jirillo, représentant du CC, jusqu'en juin 2006
puis, Samuel Darbellay

Auteur du rapport:
Patrick Bourgeois

Sur mandat du Comité cantonal, la CIM a étudié, durant cette année, l'évolution du salaire de base de l'enseignant en comparaison avec d'autres professions représentatives des trois secteurs économiques. Cette étude s'est concentrée sur une période couvrant ces dix dernières années.

Lors de la récolte de données, nous n'avons pas reçu l'aide escomptée: dès que l'on s'intéresse au salaire des personnes (banques, professions libérales....), une certaine méfiance se fait sentir. De ce fait, l'avance de notre travail s'en est trouvée fortement ralentie. Les résultats de nos travaux seront communiqués début 2007 au Comité cantonal.

Je ne saurais terminer ce message sans remercier chaleureusement les personnes qui, après plusieurs an-

nées au sein de notre commission, ont laissé la place à de jeunes forces.

Un grand merci à Jean-Michel May et Emmanuel Dussez. Bienvenue à Samuel Darbellay (nouveau représentant du CC) et à Antoine Beytrison (représentant du district d'Hérens).



AUTRES COMMISSIONS

20

Commission école enfantine

Présidence: Nathalie Rey, Sierre

Membres:

Romaine Fracheboud, Monthey
Laurence Darbellay, St-Maurice
Séverine Damay Reuse, Martigny
Véronique Laterza, Entremont
Yelda Terrettaz, Conthey
Christine Farquet, Hérens
Nicole Morand, Sion

Auteure du rapport: Nathalie Rey

Durant l'année 2006, la Commission Ecole enfantine a essentiellement travaillé à l'organisation de la 6^e «Matinée des maîtresses enfantines», qui a lieu désormais tous les deux ans et s'est tenue le 11 novembre à Savièse.

En conformité avec son souhait d'approfondir le programme d'éducation sociale, la Commission a retenu la socialisation comme thème du jour. Ainsi, le conférencier, Léo Barblan, a-t-il été invité à pré-



Nathalie Rey, présidente de la Commission Ecole enfantine

senter les difficultés qui surgissent dans les classes dans la gestion de la diversité des élèves qu'elles soient au niveau de leurs compétences, de leur éducation ou de leur culture. Puis, de courts ateliers ont été organisés afin de permettre à chacune et chacun de partager ses expériences personnelles en la matière.

La Commission Ecole enfantine espère avoir ainsi satisfait les attentes des participant-e-s à cette matinée et, pour celles et ceux qui n'ont pas eu la chance d'y prendre part, un résumé est paru dans *l'Éducateur* de janvier 2007.

En ce qui concerne la définition d'un nouveau programme d'éducation sociale pour les classes enfantines, la Commission attendra que soient précisés les objectifs fixés par le nouveau plan d'étude BEJUNE-FRIVALGE avant de poursuivre ses réflexions en la matière.

Commission ACM

Présidence: Frédéric Clivaz, Représentant du CC, jusqu'en juin 2006 puis, David Rey

Membres: Romaine Rey, Monthey
Evelyne Mettan, St-Maurice
Anne-Véronique Maye, Martigny, jusqu'en juin 2006
puis, Emmanuelle Beytrison
Josette Bruchez, Entremont
Monique Gaspoz, Hérens
Anne-Françoise Barras, Sion
Anne-Marie Daven, Sierre

Auteurs du rapport: Anne-Marie Daven et David Rey

Passage de témoin

Après une année de présidence de la nouvelle Commission ACM, Frédéric Clivaz a passé le témoin à David Rey.



Anne-Véronique Maye a quitté la commission et a été remplacée par Emmanuelle Beytrison. Le district de Conthey a enfin nommé une représentante en la personne de Yolande Moix. Merci à ces trois personnes pour leur engagement au sein de la Commission ACM.

Cartes de membres SPVal

La Commission ACM a travaillé sur la mise en circulation d'une carte d'enseignant portant le logo SPVal. Cette carte donne droit à un rabais de 10%, dans la plupart des cas, sur les achats de matériel scolaire, de travaux manuels et autres. La liste des commerces susceptibles d'offrir ces rabais a été jointe à la carte. Elle est constamment remise à jour et peut être consultée sur le site www.spval.ch.

Toutes les maîtresses ACM l'ont reçue en 2006. Les autres enseignants membres de la SPVal peuvent obtenir leur carte nominative auprès du secrétariat de la SPVal. Dès lors, la carte sera automatiquement renouvelée chaque année.

Après un démarrage en douceur, la Commission ACM espère vivement que la carte 2007 connaîtra un meilleur succès.

Matinée ACM

Le 29 avril, la Commission ACM a organisé à la HEP à St-Maurice une matinée ACM ouverte à tous les enseignants sur le thème «Vivre l'expérience de la création».

La première partie a permis aux 42 participants de côtoyer les directeurs et professeurs concernés par la branche ACM à la HEP.

La deuxième partie leur offrait la possibilité de participer à l'un des cinq ateliers:

- Pierres en équilibre (Pierre-André Siervo)
- Objet végétal (Carine Crettenand)
- Z'animaux z'étranges (Sandra Coppey)



- A vélo, «Eloge à mains nues de la friche de poche» (Fabrice Schusselé)
- Coopération en ACM (Dominique Fellay)

La matinée a rencontré beaucoup de succès même si quelques questions au sujet de la formation ACM sont restées sans réponses.

Organisation d'une rencontre Commission ACM - DECS, HEP

Durant la première partie de la matinée ACM, différentes prises de parole concernant la formation en ACM des étudiants de la HEP ont soulevé certaines malaises. Des enseignants ACM s'inquiètent vivement de l'avenir de cette discipline.

Afin d'approfondir la question avec les différents partenaires concernés, la Commission ACM a longuement réfléchi et a établi une liste de thèmes précis. Ils seront abordés lors d'une table ronde agendée début 2007.

Formations complémentaires

La nouvelle formation de maître(sse)s ACM a débuté en juin 2006. Elle se déroule actuellement sur trois semestres (250 heures). 19 personnes y participent.

Afin d'accueillir ces stagiaires, la HEP a mis sur pied une formation de conseillers de terrain. 16 maître(sse)s ACM ont suivi cette formation pendant 20 heures.

Document «Arts visuels»

La mise en application du document «Arts visuels» prévue initialement pour le printemps 2006 a été bloquée pour 18 mois au moins, car le Valais s'est engagé dans le projet BEJUNEFRIVALGE. L'animatrice ACM, Sandra Coppey, représente notre canton au sein de ce projet.

Remerciements

La Commission ACM de la SPVal remercie sincèrement le Comité cantonal et son président Jean-Claude Savoy pour le soutien inconditionnel qu'ils ont apporté à la cause ACM durant les turbulences de ces huit dernières années.



Commission culturelle

Présidence: Stéphane Gay,
Martigny

Membres: Romaine Rey, Monthey
Philippe Bobilier, St-Maurice
Vanessa Lambiel, Entremont
Grégoire Jirillo, Conthey
Madeleine Mayoraz, Hérens
Nicole Andenmatten, Sion
Natacha Ballestraz, Sierre

Auteur du rapport:
Stéphane Gay

Nous nous sommes rendus à Genève le 12 mars, pour assister à l'opéra Hamlet, tiré de la célèbre pièce de Shakespeare et mis en musique par Ambroise Thomas.

Chacun a apprécié cette sortie prévue sur quelques heures.

Nous sommes conscients qu'un certain nombre de personnes seulement sont intéressées par la musique classique. C'est pourquoi, nous avons organisé le 21 octobre une visite des mosaïques romaines, en passant par Avenches, Vallon, Orbe, avec un arrêt-repas à la Grande Carrière, près d'Yverdon. De nouveaux visages sont apparus lors de cette journée, l'histoire passionnant une autre catégorie de personnes. L'activité a été grandement appréciée pour la diversité de son programme et pour sa qualité. Sylvie Délèze, archéologue au musée de Vidy, y était pour beaucoup, grâce à ses commentaires et présentations adaptés à l'auditoire. Une bonne ambiance règne lors de chacune de nos sorties.

Durant l'été, deux membres ont quitté la commission et le district de Monthey n'est toujours pas représenté. Avis aux amateurs -trices!

La prochaine grande activité sera la visite de Turin.

Commission des praticiens-formateurs

Présidence: Elfrieda Walder,
Monthey

Membres:
Monika Witschi Dayer, Monthey
Pascal Siggen, St-Maurice
Fabienne Chiarelli, Martigny
Jean-Marie Abbet, Entremont
Marinette Crittin, Conthey
Marie-Noëlle Bagnoud, Sion
Aliette Beytrison, Représentante du CC

Auteure du rapport:
Elfrieda Walder

Le travail de la Commission consiste principalement à rencontrer deux

fois par année la Commission de coordination de la HEP où sont traités les problèmes concernant la formation initiale, les stages et la formation continue des PF.

La Commission a mené une enquête auprès des PF afin de savoir si elle avait encore lieu d'exister. Les réponses, majoritairement positives, l'ont encouragée à continuer.

L'obligation de présence des PF dans le bâtiment scolaire lors des stages en responsabilité est la préoccupation actuelle.

Autres soucis: l'information et le contact inter-volées. La nouvelle plate-forme «educanet» résoudra en partie ce problème.



SOUS-ASSOCIATION

AMES / SPVal

Présidence: Valérie Costa, Chalais

Membres:

Catherine Cattin, Sierre, secrétaire
Anne Tornay, Martigny, caissière
Annette Déléroz Loretan,
Ayent, membre
Christel Sonney, Monthey, membre
Murielle Vanay, Monthey, membre

Auteure du rapport: Valérie Costa

L'appui pédagogique intégré avait été introduit en Valais en 1986. Après une vingtaine d'années de fonctionnement et suite à l'enquête sur l'évaluation de cette mesure, un premier rapport est paru en 2006. Les constats sont réjouissants: satisfaction des différents partenaires et maintien de la mesure d'appui. Le concept de l'appui pédagogique sera toutefois réaffirmé et recadré ces prochaines années.



Valérie Costa, présidente de l'AMES

La formation complémentaire valaisanne en enseignement spécialisé organisée en partenariat entre la HEP-Vaud et la HEP-Valais a débuté en août 2006; une trentaine d'enseignants suivent cette formation.

Deux dossiers ont été mis en consultation auprès des différents partenaires: Sur le plan cantonal, le concept des classes d'adaptation décentralisées et, au niveau national, le Concordat sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée. Ce concordat découle de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

Le nouveau concept de l'enseignement spécialisé au cycle d'orientation a été validé par le Conseil d'Etat et il fait l'objet d'une phase pilote dans trois établissements scolaires valaisans.

Lors de l'assemblée générale, Mme Perrodin-Carlen a présenté brièvement son rôle de personne-ressource pour les enseignants rencontrant des besoins particuliers avec des élèves à haut potentiel intellectuel.



DIVERSES DÉLÉGATIONS DE LA SPVAL

Commission des moyens d'enseignement

Présidence: Michel Beytrison, Adjoint au chef de service de l'enseignement

Représentants SPVal: Marie-Thérèse Dessimoz, Vétroz
Olivier Solioz, Ardon
Bernard Jacquod, Grimisuat

Auteur du rapport: Bernard Jacquod

Religion

Les moyens ENBIRO 3P ont été modifiés. Le DECS précise que le livre de l'élève est toujours non transmissible. Le matériel 1P est déjà opérationnel et, pour la rentrée 2007-2008, les documents 2P seront disponibles.

Français

Les documents d'appoint, réalisés par les animateurs de français, avec conseils méthodologiques, pistes de travail, basés sur les livres de lecture de 3P à 6P, vont être mis prochainement sur le site de l'Etat. Le téléchargement permettra d'effectuer toutes les modifications souhaitées. Une étude est en cours, au niveau de la Romandie, pour proposer aux enseignants de nouveaux moyens d'enseignement du français.

Education physique

Un projet de fiches pratiques à destination des enseignants de 1E à 6P est en bonne voie. Le format fiche pour une leçon semble la meilleure option.

Divers

1. Le DECS laisse la liberté aux enseignants quant à l'utilisation du

- support pour le journal de classe.
2. La liste des ouvrages scolaires officiels est entièrement informatisée pour les commandes.
 3. Les annonces de documents seront faites deux fois par année par le dépôt scolaire.
 4. Des pistes de travail pour «s'exercer à l'égalité» sont disponibles pour les 1-2, 3-4, 5-6P. Les documents ne sont pas imposés, mais proposés aux centres scolaires.

Commission paritaire de la formation continue

Présidence: Stefan Bumann

Représentant SPVal: Jean-Claude Savoy

Auteur du rapport: Jean-Claude Savoy

La Commission paritaire de la formation continue s'est réunie le 8 février et le 31 mai 2006 à Sion et a permis de faire le bilan de l'offre en formation continue.

Baisse du nombre d'inscriptions

Pour des raisons sans doute diverses, mais pas clairement identi-

Pour ceux qui aiment les chiffres:

- 50% des cours ont eu lieu à Sion, 14% à Martigny, 15% à St-Maurice et 4,3% à Sierre.
- 56% des enseignants primaires ont suivi au moins un cours de formation continue.
- 166 cours de formation continue ont été organisés.
- Les cours ICT ont enregistré près de 400 inscriptions, contre 177 pour ceux de français.
- 57 cours ont été supprimés par manque de participants alors que 11 ont été dédoublés.

fiables, le nombre d'inscriptions a chuté de 20% environ. On peut imputer ce phénomène à la fin du cours In Lingua, qui avait drainé pas loin de tous les enseignants des classes primaires. Une autre raison est sans doute que les cours en informatique se font de plus en plus en établissement. Enfin, les cours dans les branches principales ont connu des fortunes diverses, avec près de 40% d'annulation.

Reste à se demander si le catalogue purement informatique n'est pas une cause aussi de désaffection.



Gestion des inscriptions et absences

Près de 50% des inscriptions ont été enregistrées par le site de la formation continue. Il présente l'avantage d'être à jour et de répertorier les places libres dans les divers cours. On peut dire à cet égard que les inscriptions sont ouvertes en permanence.

D'un autre côté, une taxe de CHF 100.- a été introduite afin de limiter les absences non signalées par écrit.

Evaluation des cours

Les participants affirment que les cours correspondent largement à leurs attentes et jugent les intervenants compétents. Les évaluations sont positives, hormis des problèmes de locaux et de parking.

Formation complémentaire pour les maîtresses enfantines

Cette formation, permettant aux maîtresses enfantines d'accéder aux degrés 1 et 2P est maintenant terminée. Le concept est en place mais, pour l'instant, faute de demandes, elle ne sera pas reconduite dans le Valais romand.

Cours EPCH

72 enseignants ont participé aux cours, qui ont réuni à Sion durant l'été près de 2500 participants venant de toute la Suisse. Ces cours auraient dû remplacer en partie l'offre habituelle en formation continue. Il semble que ça n'ait pas été le cas dans le Valais romand. Il faut croire que le mois de juillet doit encore rester une période de vraies vacances pour les enseignants.

Bruno Clivaz, responsable de la formation continue, attend les propositions des enseignants, afin que l'offre qu'il met en place corresponde aussi aux attentes des praticiens sur le terrain. Le Comité cantonal a proposé de son côté l'organisation de cours sur l'évaluation du travail des élèves, la gestion de la multiculturité et l'enseignement de l'expression orale.

Conseil de direction de la HEP

Présidence: Claude Roch, conseiller d'Etat

Représentant SPVal:
Jean-Claude Savoy, Marie-José Gay

Auteur du rapport: Jean-Claude Savoy

Le Conseil de direction de la HEP s'est réuni le 20 octobre 2006 à St-Maurice, sous la présidence du conseiller d'Etat Claude Roch.

Le directeur, Patrice Clivaz, a dressé un état des lieux de la Haute Ecole Pédagogique. Celle-ci poursuit son développement en reprenant l'ensemble des formations complémentaires, au nombre de 15 actuellement. Du fait de son développement continu, la HEP se trouve à l'étroit dans les locaux de St-Maurice. Des projets d'extension sont donc étudiés, de concert avec la Municipalité. Pour les associations d'enseignants, le Conseil de direction de la HEP est le lieu rêvé pour adresser aux divers responsables les questions qui se posent au niveau de la formation des enseignants. La première a trait à l'année académique, décalée par rapport à l'organisation de l'école valaisanne. En effet, les étudiants reçoivent les résultats de leurs examens au début de l'été, à un moment où le temps des postulations est déjà terminé. En cas d'échec, l'étudiant doit renoncer à un poste pour lequel il a déjà été nommé. La Direction de la HEP a pris en compte cette remarque et les résultats finaux devraient être connus à la fin du mois de juin.

Pour ceux qui aiment les chiffres:

- 243 étudiants en formation initiale, dont 51 hommes (21%)
- 303 enseignants en formation complémentaire, dont 85 du secondaire I et II
- 28 étudiants qui viennent d'un autre canton
- 11 étudiants en formation bilingue
- 150 collaborateurs, dont une dizaine seulement travaillent à temps plein



Claude Roch, conseiller d'Etat

La situation de l'animation a aussi été mise en discussion, car le statut des animateurs ne donne pas entière satisfaction. Le temps d'emploi varie chaque année, ce qui bien sûr a des conséquences sur le temps d'enseignement, voire sur la rétribution.

Afin de «peser» dans le débat à propos de l'école, la HEP a mis sur pied le 13 octobre 2006 un forum sur Harnos et la Convention romande. Il a permis tant aux représentants du monde politique, qu'aux divers responsables de l'enseignement et aux représentants des enseignants de faire entendre leur avis à propos des projets fédérateurs étudiés aux niveaux romand et suisse.

Pour le directeur de la HEP, il apparaît que l'institut de formation des enseignants a trouvé son rythme de croisière, mais qu'une énergie considérable doit encore être dépensée pour répondre à un certain nombre de demandes récurrentes:

- La localisation de la HEP sur deux sites est-elle pertinente?
- Les deux semestres dans l'autre partie linguistique ont-ils un sens?
- Faut-il une HEP pour le Valais?

La Direction de la HEP revendique de pouvoir travailler dans la sérénité, sans que les options initiales ne soient sans cesse rediscutées. Le bilinguisme est l'atout majeur de la HEP Valais. Son implantation sur deux sites en est la condition. L'intégration des deux cultures doit être vue comme une chance pour les futurs enseignants, mais aussi pour l'ensemble du canton.





Groupe mixte «DECS - Evêché»

Présidence: Jean-François Lovey,
chef du Service de l'enseignement

Représentant SPVal:
Jean-Claude Savoy

Auteur du rapport: Jean-Claude Savoy

L'introduction des moyens d'enseignement ENBIRO s'est poursuivie selon la planification mise en place par le groupe mixte et les éditions ENBIRO.

Les documents de 3P ont été réédités en tenant compte largement des critiques émises suite à la première édition. Le chapitre «Des femmes au cœur de la vie» a été entièrement remanié. L'ouvrage 4P a lui aussi subi quelques légères modifications. Les ouvrages 1P ont été introduits en automne 2006 et ceux de 2P le seront à la rentrée 2007. A ces moyens fournis par les éditions ENBIRO, il faut ajouter les compléments valaisans prévus pour chaque degré scolaire.

Enfin, un groupe de travail vient d'être nommé pour l'élaboration des volumes 5P et 6P.

L'éveil à la foi est désormais de la compétence des familles, soutenues par les paroisses. L'école quant à elle assume l'enseignement religieux, qui doit garantir à toutes et tous un minimum de connaissances pour pouvoir aborder les questions fondamentales qui tôt ou tard se po-

sent à chacun: la vie, la mort, la souffrance, le bonheur, le pardon, le respect. L'enseignement religieux doit permettre aussi à chaque jeune de s'insérer harmonieusement dans un espace de tradition judéo-chrétienne, mais traversé aussi par des courants provenant d'autres cultures religieuses.

L'Eglise a l'air d'assumer cette mutation profonde. Elle est aidée par les «fenêtres catéchétiques» qu'elle peut organiser pour les élèves. Par contre, il paraît évident que l'image des ribambelles de premiers communians et confirmands qui défilaient en rangs dans les travées est à ranger, en bien des endroits, au rayon des souvenirs.

Groupe de travail «Nouveau cycle d'orientation»

Présidence: Jean-François Lovey,
chef du Service de l'enseignement

Représentant SPVal:
Jean-Claude Savoy

Auteur du rapport: Jean-Claude Savoy

Le groupe de travail pour un nouveau cycle d'orientation comprend 28 membres issus du Service de l'enseignement, de la Conférence des directeurs, des associations d'enseignants et de parents, des conseillers en orientation professionnelle, des recteurs des collèges

et des représentants de la formation professionnelle.

Il a travaillé, depuis l'automne 2006, sur une nouvelle version du cycle d'orientation, après celles de 1974 et de 1986. Cette dernière a montré un certain nombre de faiblesses relevées par le rapport «Farquet»:

- L'orientation est assumée prioritairement par la 6^e primaire.
- La durée du cycle est variable, avec 2, 3, voire 4 ans.
- La 3^e CO est mal perçue.
- Il n'y a pas de véritable différenciation.
- Deux systèmes, à niveaux et à sections, perdurent en Valais.
- Certains cycles sont en-dessous de la masse critique en termes d'effectifs, d'autres largement au-dessus.

Le groupe de travail s'est rapidement entendu sur les options de base qui devront soutenir le nouveau cycle d'orientation, notamment:

- La tâche d'orientation doit être une démarche progressive, dont l'école primaire serait libérée.
- Le CO doit permettre à chaque élève de découvrir ses aptitudes et de faire ses premiers choix.
- Pour cela, un fort encadrement professionnel avec introduction de la co-responsabilité de tous les enseignants concernés doit être mis en place.
- L'évaluation globale des capacités de l'élève doit être prise en compte en plus des évaluations chiffrées.
- Chaque élève doit obtenir un certificat de fin de scolarité obligatoire.
- En fin de 3^e, tous les élèves doivent avoir une place en apprentissage ou être inscrits dans une école subséquente.

Il a ensuite examiné plusieurs variantes, allant d'un cycle parfaitement intégré à une organisation en filières très bien définies.

C'est à ce moment de la réflexion qu'apparaissent les premières vraies difficultés:

- Faut-il différencier en première CO selon des niveaux observés à l'école primaire?
- Si l'orientation se fait en fin de 1CO, comment des titulaires qui n'ont qu'un nombre minimum de périodes dans leur classe vont-ils s'y prendre?
- Comment quitter la 2CO pour aller au collège?
- Comment organiser la 3CO pour orienter de manière plus décisive, mais sans fermer toutes les portes?
- Que mettre en place pour aider l'élève à faire de vrais choix?
- Que faire des élèves qui n'auront pas réussi en fin de 3CO?
- Que faire des élèves qui n'auront pas de place dans un apprentissage?
- Faut-il généraliser la 4CO ou les classes pré-professionnelles?

La tâche du «groupe des 28» est donc très ardue. Quand les réponses à ces questions auront été données, il faudra encore passer par un texte de loi qui sera soumis au Parlement. Nul doute que celui-ci aura son mot à dire, peut-être complètement autre. Et comme c'est lui qui légifère...

L'organisation du cycle d'orientation a une influence directe sur l'école primaire. La SPVal soutient donc un cycle plus intégré, qui retarde autant que possible le moment des choix et qui permette à tous les élèves d'avancer ensemble jusque vers la fin de l'école obligatoire. Cette opinion n'est malheureusement pas partagée par l'ensemble du groupe de travail.



Groupe de travail «Statut de l'enseignant»

Présidence: Michel Beytrison, adjoint au chef du Service de l'enseignement

Représentant SPVal:
Jean-Claude Savoy

Auteur du rapport:
Jean-Claude Savoy

Le groupe de travail comprend des représentants du Service de l'enseignement, des Associations pédagogiques, de la Conférence des directeurs d'écoles et des communes valaisannes.

Après l'adoption du cahier des charges de l'enseignant, le DECS a abordé dès l'automne 2006 l'élaboration d'une Loi sur le statut du personnel enseignant. Le travail en est à ses prémices, mais plusieurs obstacles devront être franchis avant que le personnel enseignant ne puisse être doté d'un nouveau statut:

- La double autorité à laquelle est soumis l'enseignant, employé communal d'un côté, mais rétribué et contrôlé au plan pédagogique par l'Etat de l'autre, ne simplifie pas la rédaction de nouveaux statuts. Faut-il un «réseau Ecole-Valais»? Faut-il au contraire se contenter de clarifier la situation actuelle? L'avis des enseignants est partagé. Celui des communes aussi.
- L'intégration des mesures d'ac-

compagnement dans le statut a été souhaitée par le conseiller d'Etat en charge du DECS, Claude Roch. Du côté des enseignants, cette idée n'est pas satisfaisante.

- Parlant de statut des enseignants, les questions matérielles ne pourront être éludées.

Certains doutent que le dossier puisse aboutir. On n'est pas loin de partager leur avis.

Conseil de rédaction de «Résonances»

Représentante SPVal:
Daphnée Constantin Raposo, Arbaz

Auteure du rapport:
Daphnée Constantin Raposo

Au cours de l'année 2006, *Résonances* a essayé de vous intéresser en traitant différents thèmes: «Effort / plaisir d'apprendre», «L'ennui à l'école», «D'une transition à l'autre», «Le mouvement à l'école», «L'économie à l'école», «Promouvoir la lecture», «Maturités et passerelles» et «Génération zapping». Ces dossiers s'adressent à tous les degrés de la scolarité. Ils fourmillent d'astuces et de renseignements pratiques. De nouvelles rubriques ont fait leur apparition, comme le mémento pédagogique, d'autres se sont éclipsées et d'autres encore continuent de vous inspirer et de vous fournir chaque mois toute une palette d'idées. Les divers animateurs y présentent mille et une activités concrètes à mener en classe, mille et un projets à réaliser, et ce pour tous les goûts. Relais du DECS, *Résonances* vous transmet également un maximum d'infos actuelles. De plus, pour être à la page, *Résonances* se lit aussi sur le net: www.vs.ch/sft. Là, il vous est possible de consulter d'anciens numéros et de retrouver tout ce qui vous a interpellé. Pour l'année 2007, le conseil de rédaction espère éditer des sujets qui vous passionneront et vous rendront un peu plus riches de connaissances.



Commissions de branches

«Mathématiques, sciences naturelles et informatique»

Présidence: Christophe Germanier, inspecteur

Représentants SPVal:
Pierre Emery, Sierre
Christian Moulin, Martigny

Auteurs du rapport:
Pierre Emery et Christian Moulin

Durant l'année 2006, deux nouvelles personnes ont rejoint la commission de branches Mathématiques / Sciences de la Nature / Informatique. Il s'agit d'Adeline Bardou, animatrice de sciences au CO, et de Pascal Knubel qui remplace Jacques Berlie, pour l'AVECO. La Commission s'est réunie à quatre reprises, sous la présidence de Christophe Germanier, inspecteur scolaire. Elle s'est penchée avec une attention plus particulière sur les points suivants:

Pour les mathématiques:

1. Elle a terminé son travail pour mieux définir les compétences attendues dans les degrés 1P à 6P. Un grand merci à Edwige Aymon pour son important travail de rédaction. Ce document sera à disposition de tous les enseignants dès la rentrée 2007.
2. Sur mandat du Conseil d'Etat, un groupe de travail pour réaliser de nouveaux ouvrages de calcul mental a été formé. Il comprend neuf rédacteurs: trois pour 1P-2P, trois pour 3P-4P et trois autres pour 5P-6P. Chacun des trois groupes travaille de manière autonome, à travers une conception uniforme des divers moyens et dans la même ligne méthodologique que les nouveaux manuels de math. La Commission pilote ces travaux.
3. Les animateurs ont poursuivi et terminé la formation des enseignants du CO (degrés 7 à 9) aux

nouveaux programmes de math. Ils ont également amorcé un suivi avec les professeurs des écoles subséquentes.

4. Délégués à BEJUNEFRIVALGE, Christophe Germanier et Christian Moulin ont transmis les résultats de l'enquête à laquelle ont participé tous les membres de la Commission sur les objectifs et le concept de présentation des travaux.

Pour les sciences de la nature, Adeline Bardou, par un questionnaire aux professeurs concernés, a analysé les nouveaux moyens d'enseignement des sciences au CO. Elle a livré ses remarques à la Commission et informera les professeurs par un article dans «*Résonances*».

Pour l'année prochaine, la Commission a défini quelques objectifs prioritaires et tâchera de mener à bien les dossiers déjà abordés. Chaque membre reste à la disposition de ses collègues pour entendre leurs suggestions, noter leurs soucis ou faire part à la Commission d'un quelconque manquement dans l'une ou l'autre branche qui les concerne.

«Langue 2 et Langue 3»

Présidence:
Marie-Madeleine Luy, inspectrice

Représentante SPVal:
Sandra Richner

Auteure du rapport:
Sandra Richner

Au mois de juin, notre vice-président, Michel Barras, a cessé son activité professionnelle. Nous profitons de l'occasion pour lui souhaiter une retraite fructueuse et riche en nouvelles expériences. Nous accueillons comme nouvel inspecteur Jean-Pierre Gaspoz et lui souhaitons beaucoup de plaisir au sein

de notre commission.

Divers points ont été soulevés ou traités lors de nos quatre séances de travail:

1. Concept des langues

Paru en juin 2006, le «Concept des langues» met en exergue les points suivants: le renforcement des échanges linguistiques, le soutien du DECS aux projets locaux de classes bilingues, l'introduction de l'évaluation chiffrée de l'allemand en 5^e et 6^e primaires et de l'évaluation globale non chiffrée en 3^e et 4^e primaires. En octobre déjà, un groupe de travail a été nommé: il est constitué de représentants du SE, des animatrices de l'école primaire, Monique Pannatier et Sandra Richner, d'Anne Saillen, enseignante primaire et de Claude-Alain Granges, enseignant au CO. Il est chargé d'aménager l'introduction de l'évaluation chiffrée de l'allemand en 5^e et 6^e primaire qui demeure une branche du 2^e groupe. L'introduction de l'évaluation chiffrée entrera en vigueur en 2007-2008 en 5P et en 2008-2009 en 6P. L'effort principal du groupe de travail se concentre sur l'élaboration, à l'usage des enseignants, d'outils d'évaluation. Une information obligatoire de tous les enseignants des degrés 3 à 7 aura lieu selon un calendrier qui leur sera transmis en temps utile.

2. Allemand

Une enquête a été élaborée en début d'année pour évaluer le degré de satisfaction de la méthode utilisée au secondaire I, et plus particulièrement en 8^e, Sowieso 2. Un questionnaire retourné par 47 enseignants de niveau I et 53 de niveau II, a permis d'éditer un rapport qui paraîtra dans le Résonances de février 2007. Le moyen d'enseignement est mieux adapté aux élèves de niveau I, mais les enseignants en général déplorent le manque d'outils pour l'enseignement du fonctionnement de

la langue. Ils considèrent les apprentissages des élèves insuffisants. Les moyens complémentaires fournis par l'animation pédagogique donnent satisfaction (Hören). Sur les 100 enseignants qui ont participé au sondage, 41 enseignants ne disposent pas d'une formation linguistique en L2 acquise durant leur formation pour le secondaire I ou pour le secondaire II (niveau I et niveau II confondus). Ce rapport paraîtra dans le numéro de *Résonances* du mois de février et proposera des prolongements aux constats opérés.

3. Anglais

Une évaluation de l'introduction de l'anglais au CO se fera en mai prochain et concerne, non pas tous les élèves du CO, mais 200 d'entre eux du Haut et du Bas-Valais. Elle a pour but, après 3 années de mise en œuvre de l'enseignement de la L3, de:

- savoir si les objectifs du plan d'études sont atteints au terme de la scolarité obligatoire au moyen d'un test de compétences de niveau A2 (compétences orales et écrites);
- connaître l'opinion des enseignants d'anglais, des directeurs d'établissement et des élèves eux-mêmes au moyen d'un questionnaire;
- procéder, au vu des résultats observés, à d'éventuelles modifications ou adaptations.

Un groupe de travail romand a été chargé d'étudier les incidences de l'introduction de l'enseignement de la L3 en 5^e. Son mandat s'est terminé par un rapport remis en décembre aux chefs des services de l'enseignement des différents cantons romands. Ce dossier devrait occuper la Commission de branches L2-L3 dans un proche avenir.

4. Divers

Notre Commission de branches L2-L3, comme toutes les autres commissions de branches, fonc-

tionne comme groupe de résonance pour une première lecture critique des travaux de BEJUNEFRI-VALGE. Un membre de l'AVPES s'est joint à notre groupe pour remplir ce mandat consultatif.

« Sciences humaines et sociales »

Présidence: Denis Métrailler, inspecteur

Représentants SPVal:
Dominique Bétrisey, Sion
Yves-Mathieu Viellieber,
St-Maurice

Auteurs du rapport:
Dominique Bétrisey
et Yves-Mathieu Viellieber

Thèmes abordés

- BEJUNEFRI-VALGE: informations, échanges
- formation 1P/3P en environnement
- animation en histoire, géographie au CO
- animations spécifiques ou liées à des sujets d'actualité (3^e correction du Rhône, économie d'énergie, épreuve commune ...)

Commentaires

L'écriture du futur plan d'études menée par six cantons francophones a occupé une grande partie de notre activité. La construction de ce gigantesque projet, menée tambour battant, est ambitieuse. Les délais d'écriture et de relecture sont serrés. Le travail devrait être achevé pour la fin 2007. Pour y arriver, le canton du Valais devra se donner les moyens de ses ambitions!

La formation des maîtresses et maîtres primaires en environnement 1P/3P est en place. Les premières volées appliquent déjà le nouveau classeur d'enseignement. Des épreuves communes en sciences ont été proposées en juin aux élèves de 5P.

Les commentaires et critiques à ces sujets sont importants afin de peaufiner les prochaines réalisations. Transmettez donc vos observations! (ym.viellieber@mycable.ch ou dominique@betrisey.net)



« Arts et artisanat »

Présidence: Michel Barras, inspecteur puis Jean-Pierre Gaspoz, inspecteur

Représentantes SPVal:
Adrienne Evéquoz-Délez, Vétroz
Geneviève Coppey, Collombey

Auteure du rapport:
Adrienne Evéquoz-Délez

La Commission s'est réunie à deux reprises en 2006.

Musique

Le plan d'études de la musique est terminé. Il reste à créer un support audio pour les livres et des liens hors canton ainsi qu'un site internet pour le CO.

ACM - ACT - TM - EF - EV

- La formation complémentaire en ACM-ACT a débuté en février 2006. La certification est prévue pour mars 2007.
- La remise des diplômes pour la formation complémentaire en TM et EF a eu lieu le 22 septembre 2006.
- Pour les travaux en cours (plan d'études EV - ACM - EF), nous attendons les décisions du projet BEJUNEFRIVALGE. Le travail se fait dans le prolongement des objectifs prioritaires d'apprentissage du plan d'études cadre romand. Un groupe, fourni par les commissions de branches, fera une relecture du projet. Il y aura des spécificités cantonales.

Projets en cours

- chantier BEJUNEFRIVALGE
- formations complémentaires et continues
- projets de sites internet
- sécurité dans les ateliers des CO



« Corps et mouvement »

Présidence: Pierre-Marie Gabioud, inspecteur

Représentantes SPVal:
Martine Barlatey, Monthey
Danièle Moretti, Conthey

Auteure du rapport:
Martine Barlatey

La Commission de branches «Corps et mouvement» s'est réunie à 2 reprises en 2006.

1^e séance:

Erwin Eyer ayant pris sa retraite, son poste n'a pas été repourvu dans son intégralité; il a été transformé en une fonction administrative (30%) et les deux grands dicastères ont été transférés aux inspecteurs généralistes et



à l'animation cantonale en éducation physique qui dépend de la HEP.

Gabriela Cotting représente l'Etat dans le domaine du sport à l'intérieur et à l'extérieur du canton. Elle doit également gérer d'autres domaines plus administratifs en collaboration avec l'inspectorat. Elle ne visite pas les classes et n'est pas inspectrice. Son poste occupe actuellement plus de 30% de son temps de travail et cela est provisoire. Selon ses propos: «L'Etat ne veut pas prêter l'éducation physique, mais garder des critères de qualité pour l'enseignement de cette branche à l'école.»

2^e séance:

Présentation du projet Manu Praz qui proposerait une mise en réseau de différents partenaires (communes, écoles, clubs sportifs, associations...) avec comme but le développement de l'activité physique de l'enfant.

Ce projet est, pour l'instant, en dehors des compétences de notre commission.

Une sous-commission de planification planche sur des fiches qui pourraient correspondre aux attentes des enseignants.

Magnifique et réjouissant travail!

C'est toujours avec un grand plaisir que la Commission se retrouve, l'ambiance est celle que l'on retrouve chez «les sportifs»...

DISTRICTS

District de Monthey

Présidence: Samuel Perrin

Auteur du rapport:
Samuel Perrin

Merci à toutes et tous les collègues qui s'investissent et participent à la vie SPVal du district.

District de St-Maurice

Présidence: Martine Darbellay

Auteure du rapport:
Martine Darbellay

Durant l'année 2006, le comité de district s'est réuni à six reprises. Il s'est intéressé plus particulièrement aux thèmes suivants:

- la pétition du SER concernant la formation des enseignants
- le cahier des charges (nouveau projet)
- l'harmonisation de la scolarité obligatoire HARMOS
- l'assainissement des caisses de pension
- la Semaine romande de lecture
- la défense des enseignants rencontrant des difficultés
- le renouvellement des membres du comité.

Comme à l'accoutumée, le comité a organisé les rencontres suivantes:

- la réunion des délégués des différentes commissions
- la soirée récréative
- l'assemblée générale

La réunion des délégués des différentes commissions

Le comité a pris l'habitude de réunir, une fois par année, les enseignants œuvrant dans les différentes commissions ainsi que les personnes de contact des centres scolaires. Ce moment est toujours très attendu par le comité qui tient à connaître et à partager les préoccupations, les soucis, les joies et les réalisations des collègues se dévouant pour la cause de l'école. Les thèmes abordés lors de cette séance ont été aussi nombreux que variés:

- le nouveau mandat de la CIM sur l'évolution des salaires
- pour ou contre une école enfantine obligatoire
- la difficulté des membres FMEF d'entrer dans un débat complexe et passionné
- l'engagement syndical des jeunes enseignants
- le nouveau mandat de la Commission pédagogique sur l'évaluation
- les préoccupations de la Commission BEJUNEFRIVALGE chargée de récrire les objectifs PE-CARO
- les activités de la nouvelle et très active Commission enseignement ACM/ACT
- une banque d'épreuves pour l'évaluation des élèves en fin d'année.

La soirée récréative

Vous avez été nombreux à répondre à l'invitation: «*Et si l'on prenait le temps d'une rencontre...*» Cette année, le Centre scolaire de Saint-Maurice s'est proposé pour prendre en charge l'organisation de cette soirée. Suite aux propositions reçues, le comité s'est décidé pour la visite de l'exposition «200 ans d'enseignement au collège de L'Abbaye de St-Maurice». Un sujet très sérieux, pas forcément récréatif, et pourtant.... Les ensei-

gnants présents ont été tenus en haleine, captivés, amusés même, ceci, grâce aux commentaires de Jean-Pierre Coutaz, le conservateur du Château, reconnu pour son dynamisme et son humour.

L'assemblée générale

J'adresse un merci particulier à tous les délégués présents qui ont pris la peine de nous faire un rapport exhaustif des activités réalisées durant l'année écoulée.

Lors de cette assemblée qui s'est déroulée à St-Maurice, nous avons eu une présentation claire et détaillée du projet Harmos par Grégoire Jirillo, vice-président de la SPVal, présentation qui a permis à chacun de cerner les principaux enjeux de cette convention scolaire.

La proposition d'une cotisation annuelle de 10 francs par membre a été acceptée à une forte majorité; cette cotisation permettra un meilleur équilibre des finances du district.

Le comité a également lancé un appel pour le renouvellement de ses membres (deux postes à repourvoir en 2007). Le district a besoin de vous, n'hésitez pas à vous engager!

Extrait de l'AG du 19 mai

4. Rapport de la présidente

- h. Pourquoi s'engager à la SPVal ?
 - agir plutôt que subir
 - être présent, une nécessité
 - donner pour servir
 - exprimer sa solidarité et sa solidarité

Au terme de ce rapport d'activité, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance aux collègues du comité. Je les remercie vivement et chaleureusement pour le travail accompli et pour la bonne humeur qui règne lors de nos rencontres. Pour la suite, je leur souhaite de poursuivre leur engagement avec le même enthousiasme et la même foi! Bonne continuation à vous tous!

District de Martigny

Présidence: Eric Darbellay

Auteur du rapport: Eric Darbellay

Les réunions de notre comité se passent chaque fois dans une commune différente de notre district. Cela nous permet d'être plus à l'écoute des problèmes rencontrés par nos collègues car les enseignants qui le souhaitent peuvent y participer.

Les communes de Martigny, Fully, Charrat, Martigny-Croix, Bovernier, Leytron et Trient ont un représentant à notre comité.

Les communes de Riddes, Saxon, Isérables, Leytron nous envoient un délégué différent à chaque réunion.

Au cours de ces réunions, nous avons transmis des nouvelles de l'avancement des dossiers concernant la SPVal: caisse de retraite, FMEF, Semaine de la lecture, cahier des charges du personnel enseignant, concept des langues, transport scolaire.

Nous avons aussi débattu des dossiers sur le CO et du statut de l'enseignant.

En ce qui concerne le CO, l'option du tronc commun en première année a été plébiscitée. Quant au statut, les avis sont partagés entre l'option communale ou cantonale.

Nos séances de comité se déroulent dans une excellente ambiance où chacun ose exprimer son avis. Je remercie tous les collègues qui acceptent de donner de leur temps et leur énergie pour notre association.

District d'Entremont

Présidence: Sophie Dorsaz

Auteure du rapport: Sophie Dorsaz

Nous avons commencé l'année 2006 par une réunion de district le 27 mars. Samuel Darbellay, représentant au Comité cantonal pour le district de St-Maurice, a assuré l'intérim durant une année et est venu nous transmettre quelques informations du CC. Nous avons aussi préparé l'assemblée annuelle qui a eu lieu le 22 mai à Sembrancher. Ce jour-là, nous avons eu le grand plaisir d'accueillir Joséphine Dumoulin au poste de représentante au Comité cantonal. Je la remercie pour son engagement. Elle nous assure un lien important entre la SPVal et le district. Par contre, personne ne s'est présenté pour remplacer Jean-Michel May à la CIM. Ce poste est donc vacant. Je profite de ce rapport pour lancer un appel...

Nous avons recommencé cette année scolaire 2006-2007 avec une première rencontre le 18 septembre à Orsières. Voici la nouvelle composition de notre comité:

- Sophie Dorsaz, présidente,
- Mélanie Fellay, secrétaire,
- Jessica Meier, caissière,
- Dominique Fellay et Fabienne Pellissier, membres,
- Joséphine Dumoulin, représentante au CC.

Nous avons terminé cette année 2006 par une rencontre le 2 novembre où nous avons discuté des différentes informations du CC. Nous avons partagé nos idées par rapport à la responsabilité des enseignants en matière de surveillance des bus scolaires. Lors de cette discussion, nous avons remarqué que le «cahier des charges» d'un enseignant est encore bien différent.

A tous les enseignants du district, une bonne continuation pour cette année scolaire!

District de Conthey

Présidence: Grégoire Jirillo

Auteur du rapport: Grégoire Jirillo

La petite mais néanmoins solide embarcation des enseignants du district de Conthey, avec au gouvernail, à la vigie et/ou à la grand-voile les six membres du Comité, a parcouru un petit bout de chemin sur le long fleuve, plus ou moins tranquille, du quotidien de notre association pédagogique.

Pour rassurer tout ce petit monde et nous montrer le chemin à suivre, de nuit comme de jour, nous pouvions toujours compter sur le vaisseau amiral cantonal avec aux commandes notre vaillant capitaine Jean-Claude Savoy.

Jusqu'à mi-2006, il nous semblait que nous avions pu, grâce à une connaissance approfondie de notre environnement immédiat, éviter tous les pièges naturels que pouvait comporter notre périple aquatique. L'escale pour informer les ayants droit à la décision dans le dossier des caisses... de prévoyance a été bien fréquentée et très appréciée. Forts de la certitude, un brin naïve avouons-le, d'un appui de nos pairs députés élus aussi grâce à nos suffrages(!), nous avons pu concentrer, comme chaque année, une part de notre force syndicale, et après quelques SOS révélateurs, à remettre à flot un enseignant tombé à l'eau sur la rive gauche ou à tenter de sauver de la noyade un autre sur la rive droite...

Nous savons tous que le poids de la charge des navigateurs trop solitaires peut en faire couler plus d'un! Pendant ce temps, une tempête se préparait à quelques miles de nous...

Dès l'été, des vents violents, non répertoriés sur notre carte, ont fortement secoué tous les bateaux de la SPVal...

Les vieux matelots expérimentés qui pensaient pouvoir atteindre, sereinement et selon leur planification pluriannuelle, l'île tropicale de leurs rêves, propice à un repos réparateur et ô combien mérité, ont dû déchanter. Non seulement, il leur faudra ramer deux ans de plus, mais en sus, ils ne savent pas exactement quand ils y arriveront et surtout dans quelles conditions physiques et mentales exactes, ils vont échouer pour certains sur le rivage «retraite» pas si idyllique et accueillant que cela... puisque défendu, épée au poing et canons chargés, par des flibustiers toujours très [trop] zélés lorsqu'il s'agit de défendre encore plus solidement et toujours plus la bourse bien remplie des sauveurs des pensions. Tous, du mousse au capitaine de la SPVal, nous avons le devoir de continuer le combat avec conviction et enthousiasme, si cela est possible, afin d'éviter que chacun à notre tour, nous soyons rejetés au large et erions sans but, véritables Alain Bombard consentants, tels les occupants dépités du «Radeau de la Méduse».

District d'Hérens

Présidence: Aliette Beytrison

Auteure du rapport:
Aliette Beytrison

Après une année transitoire, le district d'Hérens a retrouvé sa vitesse de croisière sans toutefois adopter un rythme frénétique. En 2006, le comité s'est atelé en priorité aux grands thèmes cantonaux: statut de l'enseignant, nouveau CO, caisse de retraite,...

Sur le plan interne, le comité:

- a établi une liste de tous les enseignants du district, diffusée dans les centres;
- se préoccupe du rajeunissement de ses statuts afin que ces derniers s'harmonisent avec ceux de la SPVal;

- s'active par ailleurs à mettre sur pied un cours décentralisé sur les techniques Caran d'Ache;
- se fixe encore un autre objectif de taille: mettre à profit sa place réservée sur le site de la SPVal.

Lors de son assemblée générale à Ayent, - fréquentée à environs 80%, - en mai dernier, la petite soixantaine de membres est parvenue, sans trop de peine, à repourvoir la quasi-totalité des postes laissés vacants. Le fait d'appartenir au plus petit district disposant d'un effectif de membres très réduit ne représente pas forcément un handicap, comme on pourrait l'imaginer de prime abord.

En effet, si chacun doit s'impliquer à maintes reprises, au cours d'une carrière, afin d'assumer toutes les fonctions requises pour la survie de notre association, il n'en demeure pas moins que, réel paradoxe, notre petite taille nous avantage: d'Anzère au Mont Collon, du barrage de la Dixence au Mont Noble, en passant par les Agettes, chaque centre scolaire se sent concerné et fournit, à sa mesure, son quota de délégués.

Cette attitude positive de la part de la majorité des enseignants hérensards méritait d'être relevée. Sachez, chers collègues, qu'elle est appréciée à sa juste mesure par votre comité et qu'elle est garante de sa motivation.

District de Sion

Présidence: Valérie Dubuis

Auteure du rapport: Valérie Dubuis

Lors de l'année 2006, le principal travail du district de Sion a été de lutter pour sa survie. Le départ de deux membres du comité nous a donné du fil à retordre: notre président et délégué au Comité cantonal, Pierrot Métrailler, entré en fonction en 2004, ainsi qu'Isabelle

Cotter, notre secrétaire. Dur, dur, de repourvoir ces postes ainsi que plusieurs autres face à la passivité et au désintérêt de bien trop d'enseignants de notre district. Cela s'est traduit par une participation minimale record à notre assemblée du district 2006: 64 enseignants présents sur 315 membres...

Il n'incombe pas aux enseignants déjà impliqués dans le district ou dans les différentes commissions de repourvoir ces postes, mais bien aux personnes n'ayant pas encore donné de leur temps pour défendre nos intérêts et être l'interlocuteur de la commune ou du canton. Il s'agit ici simplement d'équité...

Le district de Sion ne sera finalement et de justesse pas dissous. En effet, la plupart des postes ont été repourvus. Pierrot Métrailler a été remplacé à la présidence du district par Valérie Dubuis, enseignante à Savièse, et au Comité cantonal par Viviane Jollien, enseignante à Uvrier. Pierre Nicollier a repris le poste de secrétaire occupé par Isabelle Cotter. Un tout grand merci à eux pour leur dévouement et leur investissement.

Le district reste cependant toujours très inquiet quant à sa survie. Durant l'année à venir, nous aimerions trouver des solutions pour parvenir à redynamiser et remotiver la base c'est-à-dire les enseignants.

District de Sierre

Présidence: Alain Emery

Auteur du rapport: Alain Emery

Et voilà, encore une année passée à la vitesse grand V! Après un printemps chargé qui a vu la finalisation de plusieurs dossiers d'importance, nous voici dans une année de transition, plus calme, qui laisse pour nous la place à la réflexion sur notre propre fonctionnement.



Ne nous voilons pas la face. Il nous faut faire le constat suivant: les activités de la SPVal ne déchaînent plus les passions. Nous nous sommes retrouvés une petite septantaine au mois de mai dernier pour notre assemblée générale annuelle à Venthône. Cela représente 25% des convocations envoyées. A quoi cela est-il dû? Je n'en sais rien. Mes collègues du comité et moi-même faisons des efforts de concision pour ne pas étouffer la réunion sous la partie statutaire, nous avons essayé de trouver des intervenants extérieurs de qualité, traitant de problèmes d'actualité, et, cerise sur le gâteau si l'on peut dire, le goûter valaisan proposé à la fin reste un moment de rencontre privilégié. Faut-il voir là une perte de confiance dans la SPVal, dont le style pondéré ne plaît pas, faudrait-il pousser à la révolution? Y a-t-il un fata-

lisme latent quant aux turbulences qui agitent la caisse de retraite et qui sont traitées par la FMEF? Autant de questions sans réponses.

Il ne faut pas voir avec ce qui précède une relation de cause à effet, mais notre comité va subir de profonds changements cette année. En effet, trois personnes désirent mettre un terme à leur mandat. Nous conduirons durant le printemps une campagne de présentation de l'activité du district dans plusieurs centres scolaires afin de démystifier l'engagement associatif. Le remplacement de délégués ayant fait valoir leur droit à la retraite est également une de nos préoccupations.

Malgré ces tribulations, nous avons eu le plaisir de voir déjà quelques nouveaux visages avec Noëlle Juilland qui nous représente à la Commission pédagogique, Anne-Marie Daven à la Commission ACM

et David Rey au Comité cantonal. Bienvenue à eux.

Enfin, comme l'actualité nous laisse un peu de répit, nous allons encore enquêter sur les conditions d'emploi des jeunes sortis de la HEP depuis trois ans. Les informations données lors de l'AD de Lens nous inquiètent. Il s'agira par là de faire avant tout un état des lieux. Je signale également que le district met toujours à disposition un montant de 300 francs pour les centres scolaires qui mettent sur pied une conférence ou une formation interne.

Pour conclure, j'aimerais remercier toutes les personnes qui œuvrent souvent dans l'ombre au fonctionnement de la SPVal, et du district en particulier. Je pense à mes collègues du comité, aux membres du groupe de contact, aux délégué-e-s ainsi qu'à nos collègues de Venthône pour l'organisation de l'AG.

REMERCIEMENTS ET HOMMAGE

L'exercice des remerciements est toujours périlleux, tant le risque d'oublier quelqu'un est grand. Que ceux qui se sentiraient blessés pour ne pas y figurer veuillent bien nous en excuser.

Les premiers remerciements s'adressent à ceux qui permettent ce rapport d'activité, c'est-à-dire tous les membres des commissions ou groupes de travail, internes à la SPVal ou mis en place par le Service de l'enseignement. Ils prennent le plus souvent sur leur temps libre pour faire entendre la voix des enseignants dans les dossiers scolaires. Une pensée particulière est à adresser aux membres de l'AD SPVal et du SER. Ils «voyagent» à travers le Valais et la Suisse romande pour faire vivre notre association.

Au rang des partenaires habituels de la SPVal, nous voulons remercier encore:

- M. Pierre-André d'Andrès, président de la FMEF
- M. Michel Perruchoud, secrétaire général de la FMEF
- Mme Marie-Claire Tabin, présidente du SER
- M. Georges Pasquier, nouveau président du SER
- M. Peter Eyer, président de la Ollo
- M. Rolf Eggel, secrétaire général de la Ollo
- M. Pascal Knubel, président de l'AVECO
- M. Marcel Bayard, président de l'AVPES
- Mme Marylène Volpi, vice-présidente d'AVPES
- M. Patrice Vernier, directeur de la CRPE
- M. Pierre-Paul Nanchen, président de l'AD / SPVal

Un remerciement particulier est à adresser aux divers responsables

du DECS, pour le soin qu'ils mettent, dans la mesure de leurs moyens, à répondre à nos nombreuses sollicitations:

- M. Claude Roch, conseiller d'Etat, chef du DECS
- M. Jean-François Lovey, chef du Service de l'enseignement
- M. Michel Beytrison, adjoint au Service de l'enseignement
- M. Patrice Clivaz, directeur de la HEP
- M. Fabio di Giacomo, sous-directeur de la HEP
- Mme Nadia Revaz, responsable de *Résonances*

Enfin, des remerciements sincères à tous ceux qui nous adressent de temps en temps des mots d'encouragement. Ce sont eux qui, au fond, motivent l'engagement des gens du comité. A la SPVal comme partout.

Comme chaque année, nous terminons ce tour d'horizon en rendant hommage à celles et ceux qui vont mettre un terme à leur parcours professionnel en juin 2007. Que leur retraite soit douce et leur santé préservée pendant longtemps.



GLOSSAIRE

ACM	Activités Créatrices Manuelles	DECS	Département de l'Education, de la Culture et du Sport
ACT	Activités Créatrices sur Textiles	EF	Education Familiale
AMES	Association des Maître-sse-s de l'Enseignement Spécialisé	ENBIRO	Enseignement Biblique Romand
AVECO	Association Valaisanne des Enseignants des Cycles d'Orientation	EPCH	Ecole et Perfectionnement Suisse
AVPES	Association Valaisanne des Professeurs de l'Enseignement Secondaire	EPS	Education physique et sportive
BEJUNEFRIVALGE	Groupe de cantons travaillant sur le plan d'études romand	EV	Education Visuelle
CARESP	Cartel Romand des associations du corps Enseignant Secondaire et Professionnel	FMEF	Fédération des Magistrats, des Enseignants et des Fonctionnaires
CDIP	Conférence des chefs des Départements de l'Instruction Publique	HEP	Haute Ecole Pédagogique
CIM	Commission des intérêts matériels	OLLO	Oberwalliser Lehrerinnen und Lehrerorganisation
COBRA	Commissions de branches	OPA	Objectifs prioritaires d'apprentissage
CP	Commission pédagogique	PECARO	Plan d'Etude Cadre Romand
CPPEV	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais	RPT	Nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
CRPE	Caisse de Retraite du Personnel Enseignant	SER	Syndicat des Enseignants Romands
		SPR	Société Pédagogique Romande (a été remplacée par le SER)
		SPVal	Société Pédagogique Valaisanne